

Paroles et pouvoirs

La clé des champs
Liberté d'expression
Autogestion et résistances

Hiver 2011

Vol. 4 No. 1



Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales,
les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté

Centre de santé et de services sociaux
Jeanne-Mance

Centre affilié universitaire

La Revue du CREMIS est publiée par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS).

Le CREMIS fait partie intégrante du Centre Affilié Universitaire - Centre de Santé et de Services Sociaux Jeanne-Mance, affilié à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal.
1250, rue Sanguinet
Montréal, Québec
H2X 3E7

Équipe de production pour ce numéro :
Estelle Carde, Aude Fournier, Baptiste Godrie et Christopher McAll
Pour tous commentaires ou pour s'inscrire sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à communiquer avec nous :
revueducremis@gmail.com

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que les auteurs.

Vous pouvez télécharger gratuitement cette revue à l'adresse web suivante :
www.cremis.ca

Dépôt légal, Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISSN : 1916-646X

Photo de la page couverture par Buzzybee, 2007. Certains droits réservés ©





Inégalités sociales
Discriminations
Pratiques alternatives de citoyenneté

Paroles et pouvoirs

« C'est comme si on remplaçait un mur de ciment par une fenêtre ouverte sur toute une ville... »

« Les personnes qui arrivent à Action-autonomie se sentent libérées d'un poids. Elles peuvent enfin s'exprimer librement sur leurs expériences sans être évaluées... »

« L'association de tri de Canoas témoigne de la capacité de personnes qui occupent des emplois peu qualifiés ou à bas salaires à se forger une identité professionnelle et à s'engager dans un projet autogestionnaire. »

SOMMAIRE

REGARDS	
Discriminations entrecroisées	4
Se sentir chez soi	7
DOSSIER	
<i>Paroles et pouvoirs</i>	15
La clé des champs	16
Liberté d'expression	22
Autogestion et résistances	29
PRATIQUES	
Sous un nouveau jour	35
Le monde des AA	42
ÉVÉNEMENTS	
Art invisible	44

(suite à la page 15)



Discriminations entrecroisées

Être femme amène, encore aujourd'hui, à vivre de nombreuses situations d'exclusion et de discrimination. Pensons aux écarts de revenus, aux difficultés à atteindre l'équité salariale, au partage inégal des tâches domestiques ou aux soins apportés, majoritairement par des femmes, aux enfants ou aux parents vieillissants dans la sphère privée. Comment comprendre ces situations où s'entremêlent plusieurs discriminations basées sur des critères tels que le genre, l'origine, l'orientation sexuelle, l'âge ou le handicap ?

Alexandra Pierre

Fédération des femmes
du Québec (FFQ)



J. Laroche, 2006. Certains droits réservés®

Identities multiples

L'approche intersectionnelle « cherche à comprendre comment des catégories socialement construites interagissent de multiples manières avec, pour résultat, l'inégalité sociale ».¹ Ce type d'approche postule que les différentes discriminations que subissent les femmes, en plus de celles liées à leur genre, s'entremêlent et interagissent. Il s'agit d'une tentative d'aborder les différents aspects de la vie des

femmes dans toute leur complexité plutôt que d'analyser séparément les éléments que sont le genre, l'origine ou encore, le handicap.

Cette analyse apparaît dans les années 70, suite, entre autres, au mouvement des féministes afro-américaines. Critiques du féminisme qui prévaut à l'époque, elles affirment que les femmes sont victimes du patriarcat mais que d'autres sources d'oppression importantes façonnent leur vie. Elles estiment que la

« race », l'orientation sexuelle ou la classe sociale sont des facteurs tout aussi déterminants que le genre pour comprendre leur expérience et la place qui leur est réservée dans la société. Ainsi, les femmes afro-américaines, qui vivent un handicap ou qui sont lesbiennes, témoignent du poids, dans leur vie, de l'interaction entre patriarcat, colonialisme, hétérosexisme et/ou handicapisme, réalités qui ne sont pas forcément vécues par les femmes blanches hétérosexuelles. À une époque où la ségrégation raciale persiste aux États-Unis, elles refusent de choisir entre la lutte de libération des Noirs et la lutte pour l'émancipation des femmes. Elles soulignent que leur condition de femmes noires ne peut se comprendre que dans un contexte d'analyse de l'oppression des femmes et des Afro-américain(e)s, ainsi qu'à travers la remise en question des privilèges des « Blancs », qu'ils soient hommes ou femmes.

Au Québec, dès les années 70, c'est le *Front de libération des femmes* qui s'empare, sans la nommer ainsi, de l'idée d'intersectionnalité avec son slogan : « Pas de libération du Québec sans les femmes ; pas de libération des femmes sans libération du Québec ». Le Front établit ainsi un lien puissant entre la condition des « Canadiens français » dans la province et celle des femmes dans la société.

Naturalisation

Aujourd'hui, malgré les avancées du mouvement des femmes, la violence envers elles reste endémique au Canada. Cette violence est vécue différemment par les femmes en fonc-

tion des discriminations entrecroisées dont elles sont victimes.² Par exemple, le fait que les femmes handicapées dépendent de nombreuses personnes dans leur quotidien – parents, conjoints, amis, voisins, intervenants – est un facteur incontournable pour saisir les situations qu'elles vivent. De plus, ces difficultés sont accentuées par les préjugés qu'entretient la société envers les personnes handicapées : elles sont, entre autres, vues et traitées comme des enfants, des personnes moins intelligentes et asexuées.³ Enfin, handicapisme continue de rimer avec précarité économique. La violence subie par les femmes handicapées est intimement liée au fait d'être femme et ne peut être détachée de la présence d'une limitation fonctionnelle, ni des conditions de précarité et de dépendances économiques, physiques, voire affectives qu'elles vivent.

Pour combler une prétendue pénurie de main d'œuvre dans le domaine des soins à domicile, le Programme des aides familiales résidentes (PAFR) propose à des femmes étrangères de venir travailler au Canada, dans des conditions inacceptables pour la plupart des Canadiennes.⁴ Les aides familiales se voient accorder des conditions de travail et un statut d'immigration précaires parce qu'elles effectuent un travail traditionnellement féminin. Elles sont aussi perçues comme appartenant à un statut social inférieur en raison de leur situation. De plus, elles proviennent majoritairement des pays dits du « Sud » – notamment des Philippines – et sont sujettes aux discriminations et aux préjugés fondés sur l'origine ethnique. À cet égard, la Commission des droits et de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) souligne, dans un rapport paru en 2008, que les « perceptions dévalorisantes » à l'égard de ces travailleuses sont fondées historiquement et contribuent à naturaliser leur position dans la société :

« Les perceptions dévalorisantes liées spécifiquement à la « race » ou à l'origine étrangère des femmes effectuant le travail de domestique prennent notamment source dans l'histoire (...) les programmes ont donc contribué, et contribuent encore, à générer une perception dévalorisante (...) en « naturalisant » l'af-

« La violence subie par les femmes handicapées est intimement liée au fait d'être femme et ne peut être détachée de la présence d'une limitation fonctionnelle, ni des conditions de précarité et de dépendances économiques, physiques, voire affectives qu'elles vivent. »

fectionnement des personnes d'origine ethnique et de race différente à des tâches dévalorisées dans la société que les femmes canadiennes délaissent de plus en plus. »

Comme le mentionne la CDPDJ, cette situation est ancrée dans une histoire. En effet, avant les années 70, les aides familiales provenaient en majorité des classes pauvres de l'Angleterre et arrivaient avec la résidence permanente (De Groot et Ouellette, 2001). Lorsque les femmes des Caraïbes ont commencé à occuper ces emplois, les conditions d'arrivée et de travail ont radicalement changé : elles arrivaient avec un permis temporaire au nom de leur employeur, avaient l'obligation de résider chez celui-ci et d'effectuer un service de 24 mois avant de pouvoir demander leur résidence permanente. Cette précarisation des conditions de travail ne peut être comprise en dehors de l'origine de ces femmes et de la position sociale spécifique qui leur est assignée.

Complexité

L'approche intersectionnelle vise à prendre en compte la diversité et la complexité du groupe social des « femmes » : chaque femme est positionnée, selon ses expériences, à l'entrecroisement de plusieurs systèmes d'inclusion et d'exclusion. Cela pose un certain nombre de défis, particulièrement concernant la force ou la réalité de cette entité qu'est le « nous femmes ». Dans la mesure où il existe une diversité d'expériences et de trajectoires de vie, une multiplicité de conceptions questionne l'homogénéité de l'identité « femme » ainsi que les formes de solidarités qui prévalaient dans les années 70.

Le concept d'intersectionnalité ne s'applique pas uniquement à l'oppression des femmes, mais à toutes les inégalités systémiques. En portant un regard nouveau sur les personnes les plus marginalisées, dont font partie les femmes, l'approche intersectionnelle est une contribution significative du féminisme à l'analyse des rapports sociaux. Par ailleurs, l'analyse intersectionnelle enseigne que l'inclusion des femmes de divers horizons implique plus que de les accueillir physiquement dans les organisations féministes. Selon leurs expériences et les espaces de résis-

tance explorés, les stratégies et les analyses adoptées par les femmes pour « négocier » avec leur environnement ou pour le transformer seront nécessairement différentes.⁵ Leur vision du monde doit être prise en compte pour renouveler et renforcer le mouvement des femmes.

Notes :

1 : Cette définition est tirée de la formation donnée par l'organisme Relais-Femmes « Approche intersectionnelle. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? »

2 : Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (2010). *Confrontation avec la réalité : Les femmes au Canada et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing après 15 années. Réponse de la société civile canadienne*, Congrès du travail du Canada. Rapport disponible sur le site de la FFQ : www.ffq.qc.ca.

3 : Pour en savoir plus, consultez le site web du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada : <http://www.dawncanada.net/FR/FRnational.htm>

4 : Association des aides familiales du Québec (AAFQ) : www.aafq.qc.ca.

5 : La Fédération des Femmes du Québec (FFQ) intervient régulièrement auprès de différents paliers de gouvernement afin qu'ils adoptent, dans tout programme ou loi, une analyse différenciée selon le sexe qui prend en compte les différents types de discriminations que peuvent subir les femmes. Cela a par exemple été le cas dans nos interventions lors de la sortie du Plan de lutte à la pauvreté, lors des consultations pré-budgétaires ou lors de la Commission parlementaire sur l'égalité. Par ailleurs, en collaboration avec Relais-femmes, une organisation féministe de recherche, de formation et de concertation, la FFQ a mis en place une formation qui vise à repérer et à explorer les « angles morts » des intervenantes, des militantes et des administratrices. Plusieurs participantes nous ont signalé que cette formation révélait des zones d'inconfort et secouait des idées préconçues.

Commission des droits de la personne et de la jeunesse (2008). *La conformité de l'exclusion du domestique et du gardien de la protection automatique de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à la Charte des droits et libertés de la personne*. Disponible en ligne : http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/domestique_protection_CSST.pdf

De Groot, R. et Ouellette, E. (2001). *Plus que parfaites. Les aides familiales à Montréal 1850-2000*, Montréal, Éditions du remue-ménage.

Se sentir chez soi

REGARDS

Gabrielle Richard

Candidate au doctorat
Sciences humaines
appliquées
Université de Montréal

Line Chamberland

Professeure
Département de sexologie
Université du Québec à
Montréal

Justin Aaberg. Billy Lucas. Cody Barker. Asher Brown. Seth Walsh. Tyler Clementi. Les noms de ces six adolescents ont fait les manchettes aux États-Unis à la fin de l'été 2010. Ces adolescents de 13 à 18 ans, aux parcours académiques et personnels différents, se sont enlevés la vie parce qu'ils étaient victimes de discriminations et de harcèlement en raison de leur homosexualité, réelle ou présumée. Ces suicides, et leur retentissement médiatique, ont constitué des rappels concrets des conséquences potentiellement tragiques de l'intolérance face à la diversité sexuelle et, plus spécifiquement, de l'homophobie en milieu scolaire aux États-Unis. Qu'en est-il au Québec ?

La question de la prégnance de telles manifestations d'homophobie dans l'environnement scolaire au Québec est d'autant plus légitime



Phaze14, 2006. Certains droits réservés.

que la province est réputée progressiste à l'échelle internationale quant aux droits des gais et des lesbiennes. Le Canada a été le quatrième pays à légaliser le mariage entre conjoints de même sexe sur l'ensemble de son territoire, en juillet 2005. La province du Québec, troisième des provinces canadiennes à avoir reconnu la légalité de ces unions maritales, a également été le premier État au monde à interdire la discrimination liée à l'orientation sexuelle dans sa Charte des droits et libertés de la personne. Depuis la fin des années 90, la question de l'homophobie en milieu scolaire a

REGARDS

« Plus du tiers des élèves sondés (38,6 %) ont répondu qu'ils avaient déjà personnellement vécu au moins un épisode de violence en milieu scolaire parce qu'ils étaient LGBTQ ou parce qu'on pensait qu'ils étaient LGBTQ. »

été soulevée à plus d'une reprise par des organismes intervenant auprès de ces populations (GRIS Montréal, GRIS Québec, Projet 10 et Jeunesse Lambda, notamment).

Au printemps 2009, 2757 élèves de secondaire 3 et 5 provenant de 30 écoles secondaires publiques¹ ont complété un questionnaire auto-administré portant sur les manifestations d'homophobie et le climat scolaire régnant dans leur école à l'égard de la diversité sexuelle. Cette recherche avait pour objectif d'explorer les principales manifestations d'homophobie dans ces établissements d'enseignement. À quelle fréquence les élèves emploient-ils un langage homophobe ? Quelles sont leurs attitudes envers l'homosexualité ? Quels sont les principaux types d'incidents homophobes survenus dans les écoles secondaires du Québec ? Afin de mieux comprendre à la fois les impacts de la discrimination homophobe et les facteurs susceptibles d'atténuer ces impacts, 65 adolescents et jeunes adultes âgés de 14 à 24 ans ont été interviewés. Ces jeunes s'identifiaient comme lesbiennes, gays, bisexuel(le)s ou en questionnaire (LGBQ) et rapportaient avoir vécu une ou plusieurs expérience(s) négative(s) à l'école en lien avec leur orientation sexuelle.

Climat scolaire

Les résultats démontrent tout d'abord la large utilisation de remarques comme « c'est tapette », « c'est fif » ou bien « c'est gai » par les élèves dans ces établissements secondaires. En effet, près de 9 répondants sur 10 (86,5 %) affirment entendre souvent ou à l'occasion ces expressions, habituellement chargées d'une connotation dénigrante. Quant aux insultes, près de 7 élèves sur 10 (67,2 %) ont déjà entendu un élève traiter de manière négative ou péjorative un autre élève de « fif », de « tapette », de « lesbienne » ou de « gai », depuis le début de l'année scolaire. En règle générale, ces remarques négatives à caractère homophobe sont formulées dans des lieux pouvant échapper à la supervision des adultes (corridors et rangées de casiers, terrain de l'école, cafétéria).

Plus du tiers des élèves sondés (38,6 %) ont répondu qu'ils avaient déjà personnellement vécu au moins un épisode de violence en milieu scolaire parce qu'ils étaient LGBTQ ou parce qu'on pensait qu'ils étaient LGBTQ. De plus, 74,4 % des répondants ont déjà vu ou entendu parler d'un cas de violence homophobe dans leur école, ciblant un élève parce qu'il est ou parce qu'on pense qu'il est LGBTQ. Lorsqu'un tel incident survient, il est probable que la nouvelle fasse rapidement le tour de l'école, ce qui contribue à alimenter un climat homophobe en associant l'homosexualité, réelle ou perçue, à un risque de victimisation.

Les épisodes les plus fréquemment rapportés par les victimes et les témoins d'homophobie sont les insultes, taquineries et moqueries, les rumeurs visant à nuire à la réputation, ainsi que l'exclusion, le rejet ou la mise à l'écart. Les incidents impliquant une contrainte ou une violence physique (bousculades, coups, vandalisme, agressions sexuelles) sont moins fréquents. Ainsi, moins de 10 % des élèves du secondaire déclarent avoir été l'objet au moins une fois d'attaques physiques, de menaces, de harcèlement sexuel, de vandalisme ou encore d'agressions sexuelles. Force est de constater que beaucoup de jeunes s'identifiant comme hétérosexuels sont aussi vulnérables face à

l'homophobie, notamment lorsqu'ils n'expriment pas leur genre de façon conforme à celle de la majorité, qu'il s'agisse d'un adolescent jugé efféminé ou féminin, ou encore d'une adolescente considérée masculine, en raison de leur apparence ou de leurs goûts.

Les élèves victimes d'épisodes d'homophobie sont peu portés à signaler les incidents vécus à un professeur ou à une personne en situation d'autorité en milieu scolaire. Seuls 22,2 % des élèves du secondaire victimes de tels incidents disent l'avoir fait au moins une fois. Parmi les principales raisons alléguées pour ne pas le faire, les élèves évoquent que l'événement n'était pas assez sérieux

pour être dénoncé (51,0 %), qu'ils ont résolu le problème par eux-mêmes (35,5 %), ou encore l'impression que rien ne serait fait pour corriger la situation (27,1 %).

La réussite scolaire de plusieurs jeunes victimes d'homophobie pâtit des épisodes de violence dont ils sont les victimes. Parce qu'ils anticipent des épisodes d'homophobie ou parce qu'ils doivent côtoyer leurs agresseurs au quotidien, plusieurs élèves ont rapporté se sentir mal à l'aise à l'école et avoir de la difficulté à se concentrer en classe. Certains vont même jusqu'à manquer un cours (souvent, l'éducation physique) ou encore une journée, parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité à l'école. D'autres laissent entendre que leurs résultats scolaires ont connu une baisse importante à cause de l'homophobie vécue ou qu'ils ont changé

ou désiré changer d'établissement scolaire pour s'extirper d'un milieu où une réputation négative les suivait. Certains participants, moins nombreux, ont quant à eux rapporté avoir abandonné l'école (ou désirer le faire) pour échapper aux actes homophobes.

Les jeunes LGBTQ interviewés évoquent le soutien qu'ils ont reçu de la part de leurs enseignants ou des intervenants dans leur milieu scolaire, lorsqu'ils vivaient des situations difficiles en lien avec l'homophobie. Ils ont notamment



Vanished in the ozone, 2010. Certains droits réservés ©

REGARDS

identifié quatre types d'attitudes aidantes : rendre visible l'homosexualité à l'école, intervenir ou faire de la prévention contre l'homophobie, offrir un soutien en lien avec l'orientation sexuelle et faciliter l'accès à des lieux sécuritaires et d'appartenance.

Visibilité

Tout d'abord, les élèves interviewés sont nombreux à rapporter qu'on leur a rarement parlé d'homosexualité ou de diversité sexuelle à l'école secondaire. Les participants attribuent souvent cette invisibilité au manque de connaissances qu'ont leurs professeurs de cette thématique ou encore à la délicatesse du sujet qui peut entraîner la perte de contrôle de la classe. Dans un tel contexte, les participants rapportent les rares fois où on leur a parlé d'homosexualité comme des moments marquants. Malgré une gêne initiale parfois très forte, ils sont nombreux à se souvenir des mots exacts utilisés par leurs professeurs, parfois même des années après l'événement en question. L'extrait qui suit évoque l'importance que peut revêtir toute mention de l'homosexualité,

même en des termes pour le moins maladroits, pour les jeunes LGBQ contraints d'évoluer dans un environnement scolaire qui tend à taire les sujets relatifs à la diversité sexuelle :

« J'ai eu un prof qui a dit un jour, et je me suis tellement accroché à ça : "Il est possible que vous ayez des pensées homosexuelles, mais ça passe." C'est la phrase qui a fait que oui, je suis normal et ça va passer. » (Joachim, 23 ans, Montréal)



Jennifer Leigh, 2006. Certains droits réservés©

Les manières de rendre visible l'homosexualité peuvent être plurielles. Les jeunes LGBQ interviewés ont notamment apprécié le fait que l'homosexualité soit l'objet d'enseignements formels comme de discussions informelles. Ils sont également nombreux à remarquer les affiches qui promeuvent la tolérance à l'égard de la diversité sexuelle ou mobilisent contre l'homophobie, l'offre de ressources spécifiques (organismes ou sites Internet), ou encore l'utilisation par leurs enseignants d'un langage inclusif, évitant

d'inférer l'hétérosexualité par défaut. Dans l'ensemble, ces paroles et initiatives tendent à être lues par les jeunes LGBQ comme autant de témoignages de reconnaissance et de validation identitaire.

Prévenir

De par leur position d'autorité et en raison des contacts fréquents avec les élèves, les enseignants peuvent apporter un soutien majeur à leurs élèves LGBTQ victimes d'homophobie. L'intervention des enseignants pour mettre fin à un épisode d'homophobie semble revêtir une importance considérable pour les jeunes concernés.

« J'ai vécu de l'homophobie au secondaire. Un moment donné, un gars m'a dit : "Hé, Eddy, la tapette !" Le prof s'est retourné et a dit : "Excusez-moi, je vais retirer mon chapeau de professeur. *Criss de tabarnac*, on ne dit pas fif, on dit homosexuel. Et change ton vocabulaire parce qu'on pourrait te poursuivre. C'est contre le code de l'école". Je me suis dit : "Wow, c'est mon idole." » (Eddy, 20 ans, Montréal)

On remarque dans l'extrait qui précède l'ambiguïté des propos tenus par le professeur d'Eddy qui, tout en manifestant clairement qu'il ne tolérera pas les insultes homophobes en classe, cautionne néanmoins le fait de référer à un élève par son orientation sexuelle, à condition d'utiliser le terme « approprié » pour le faire.

Les efforts de prévention de l'homophobie mis en place par leurs enseignants ont également été remarqués par bon nombre d'élèves interviewés, qui disent apprécier la mise en place de balises strictes quant aux comportements qui ne seront pas tolérés :

« Mon professeur de secondaire 5, la première affaire qu'il a dit, c'est : "Je ne veux aucun propos homophobe, aucun propos raciste et aucun propos contre David Bowie". Ça a été les trois règles de son cours. Tu ne traitais pas de "fif" dans son cours. Lui, il est hétéro, il a sa blonde, ses enfants. Venant d'un hétéro aussi, les gens font : "Ah ben, on peut supporter ça sans se faire traiter de gai." » (Josiane, 19 ans, Laurentides)

À l'instar de Josiane, plusieurs participants ont souligné la portée toute spécifique du soutien d'alliés hétérosexuels, qui permet de faire comprendre qu'il n'est pas nécessaire d'être gai pour tolérer l'homophobie.

Soutien

Les élèves LGBTQ font état d'un troisième cas de figure, tributaire d'un certain affichage de leur orientation sexuelle. Ce type de soutien spécifique qui aborde directement la question de l'orientation sexuelle ou de l'homophobie vécue par le participant, prend plusieurs formes. Dans le cas qui suit, l'enseignante de Célia profite du fait que cette dernière divulgue son orientation sexuelle à ses collègues de classe pour prendre publiquement position en sa faveur :

« On faisait les présentations sur chaque personne au tout début du cours. Je leur ai dit que je suis homosexuelle, que je vis bien ma vie, que je suis comme eux et tout ça. La prof est intervenue et a dit : "Ne t'inquiète pas, on en connaît, mais c'est juste que ce n'est pas encore d'actualité pour certaines personnes. Ne t'inquiète pas ! Moi, ça ne me dérange pas." » (Célia, 18 ans, Mauricie)

« L'intervention des enseignants pour mettre fin à un épisode d'homophobie semble revêtir une importance considérable pour les jeunes concernés. »

REGARDS

Rares sont les jeunes LGBQ qui dévoilent leur orientation sexuelle en public, particulièrement en classe. Certains enseignants, au fait de l'orientation sexuelle ou des questionnements d'un ou de plusieurs de leurs élèves, peuvent se rendre disponibles pour des questions ou requêtes spécifiques à ce sujet, comme l'évoque Leslie :

« Elle [l'enseignante au secondaire] parlait de sexualité et des MTS parce que c'était dans le cadre du travail. Les élèves posaient des questions et elle répondait. Après le cours, elle est venue nous voir [la participante et sa copine] et elle a dit : "Si vous avez des questions plus particulières, vous deux, venez me les poser." » (Leslie, 16 ans, Capitale-Nationale)

Les élèves LGBQ rapportent accorder une attention particulière aux professeurs et aux intervenants qu'ils savent, ou qu'ils présument, être LGB. Dans bien des cas, quelle que soit leur véritable orientation sexuelle, ces professeurs peuvent incarner aux yeux de ces jeunes des modèles positifs, qui ont réussi socialement « malgré » le fait qu'ils soient gais ou lesbiennes :

« Ça m'a rassurée d'apprendre que ma prof était lesbienne, parce que j'avais peur d'être la seule. Je ne sais pas pourquoi, même si c'est impossible que je sois la seule [rires]. On peut dire que c'est un modèle, parce qu'elle a fait ce qu'elle voulait malgré tout. (...) Même à ça, elle est capable d'être professeur. » (Chrissy, 16 ans, Mauricie)

À bien des égards, les témoignages de plusieurs jeunes suggèrent que la seule présence dans l'environnement scolaire d'une personne visiblement homosexuelle ou bisexuelle (ou encore perçue comme telle par certains élèves) peut constituer une forme de soutien non négligeable, dans la mesure où cette personne est acceptée par ses pairs.

Lieux d'appartenance

L'importance de rencontrer des amis LGBQ et de fréquenter des groupes de soutien a également été soulignée par plusieurs participants. Ces amis peuvent servir de modèles en affirmant leur propre orientation sexuelle, prodiguer des conseils à ce sujet, ou encore aider à découvrir l'univers de l'homosexualité (par exemple, le Village gai). Les groupes de soutien à la diversité sexuelle, quant à eux, ont été perçus par certains participants comme un endroit sécuritaire et un lieu de socialisation pour faire des rencontres amicales et amoureuses. Le fait de joindre un de ces groupes a été considéré par quelques jeunes interviewés comme une étape marquante dans leur cheminement personnel en lien avec leur orientation sexuelle et dans leur cheminement scolaire, en créant un fort lien d'appartenance au groupe LGBQ annexé à l'établissement scolaire.

« Mes amis sont avec moi, sauf qu'ils sont tous hétéros. Ça ne me dérange pas, mais j'ai quand même besoin d'être avec des gens qui me ressemblent. En venant [au groupe contre l'homophobie], je pensais que j'allais être gênée, mais non. Ça a été une explosion. Quand tu rentres dans ce local, le lien d'appartenance est immensément fort. On ne se connaît pas, on ne connaît pas nos vies, mais on sait qu'on a tous un lien. C'est ça qui fait qu'on est si liés. On est bien. » (Christina, 17 ans, Laurentides)

D'autres types de lieux sont également investis par les jeunes LGBQ que nous avons interviewés. Ces lieux sécuritaires et de rencontre

REGARDS

Monseigneur Celisius, 2009. Certains droits réservés (cc)



peuvent s'avérer accessibles par le biais d'organismes communautaires s'adressant aux jeunes de minorités sexuelles. Aux yeux de bien des jeunes

LGBQ de Montréal ou de régions plus éloignées, le Village gai incarne le milieu sécuritaire par excellence et l'emblème de la tolérance à l'égard de l'homosexualité :

« En secondaire 3 et 4, je séchais les cours pour aller dans le Village. Je savais qu'il y avait un endroit physique, à Montréal, pour les gais et les lesbiennes. Dès que je suis arrivé sur Sainte-Catherine, j'ai vu le drapeau et je me sentais chez moi. Je sentais que partout où j'étais dans ma vie, je n'étais pas chez moi. Quand j'ai débarqué dans le Village, je voyais des femmes, des hommes qui se tenaient la main entre eux. Je marchais dans le Village juste pour être dans l'ambiance. Je ne parlais à

personne. Je ne rentrais dans aucun magasin. Juste être dans l'ambiance physique du Village, me sentir à l'aise. Le peu de fois que j'ai fait ça, après, je me sentais toujours très joyeux et très content, tout le reste de la journée. Je voyais des adultes qui vivaient heureux, ils souriaient. Je me disais : sûrement qu'eux aus-

si, ils ont vécu de la discrimination quand ils étaient jeunes. Sûrement qu'eux aussi ont traversé des choses très difficiles. Si maintenant ils sont heureux, c'est parce qu'ils ont réussi à surmonter ce problème. Je me disais que moi aussi, un jour, je serais heureux comme eux. Ça m'a donné du courage pour continuer. » (Hendrick, 19 ans, Montréal)

Espace sécuritaire

Force est de reconnaître le caractère récurrent de l'homophobie dans les écoles secondaires québécoises, tout particulièrement en ce qui

a trait à l'utilisation de remarques négatives à propos de l'homosexualité ainsi qu'aux insultes homophobes. Nos résultats laissent notamment entendre que les gestes et propos homophobes tendent à prendre pour cibles les élèves ayant des goûts dits « non conformes à leur genre » (par exemple, un étudiant aimant les arts ou une étudiante qui joue au hockey). Aux dires des jeunes interviewés, ce serait davantage cette inadéquation d'un individu aux canons normatifs de la féminité ou de la masculinité qui serait l'objet de réprobation par ses pairs, plutôt que ses véritables préférences en matière d'orientation sexuelle. Cela peut notamment contribuer à expliquer en quoi les élèves s'identifiant comme hétérosexuels re-

« Les gestes et propos homophobes tendent à prendre pour cibles les élèves ayant des goûts dits "non conformes à leur genre" »

REGARDS

présentent une proportion importante des victimes d'homophobie.

À bien des égards, il appert que les manifestations d'homophobie dépassent la seule considération de l'orientation sexuelle et gagneraient à être appréhendées par le biais du concept d'hétérosexisme. L'hétérosexisme prend ses assises sur des prémisses idéologiques de complémentarité de l'homme et de la femme et se déploie selon « une double injonction à la conjugalité et à la parentalité » (Tin, 2003 : 209). En ce qu'elles constituent une véritable « police » des genres, ces prémisses permettent de justifier idéologiquement la discrimination des gais et des lesbiennes, certes, mais également de toutes les personnes qui ne ratifient pas le « contrat social hétérosexuel » (Wittig, 2001 : 78). Elles s'appuient sur la nécessaire complémentarité de l'homme et de la femme, lesquels se démarqueraient d'emblée clairement par leur adoption respective de traits, affinités et compétences distincts.

Les dérogations aux normes de genre semblent moins fréquemment pénalisées au collégial², du moins si l'on se fie aux résultats du second volet de cette recherche. Des 1844 étudiants sondés fréquentant 26 cégeps différents, 4,5 % rapportent avoir personnellement vécu au moins un épisode à caractère homophobe dans la dernière année scolaire. On constate une importante différence avec l'école secondaire, où 38,6 % des répondants affirment avoir été ciblés par un tel type de violence. Alors, peut-on imputer aux étudiants du cégep une plus grande maturité comportementale, une plus grande tolérance à la diversité sexuelle que leurs pairs plus jeunes ? Est-il possible de présumer que les jeunes adultes accordent davantage d'importance aux discours condamnant l'expression explicite d'attitudes homophobes ? Voilà autant d'hypothèses qui restent pour l'instant en suspens.

Les entrevues auprès de jeunes LGBTQ mettent également au jour des pistes de réflexion quant à la manière dont un enseignant ou un intervenant scolaire peut apporter un appui quotidien à un élève victime d'homophobie. En

effet, les participants interviewés évoquent l'attention qu'ils portent aux signes d'ouverture à la diversité sexuelle émis dans leur environnement scolaire avant d'y divulguer leur propre orientation sexuelle. Ainsi, l'existence d'une association gaie et lesbienne (ou groupe contre l'homophobie), la tenue d'activités sur l'homosexualité, la visibilité de pairs ou d'enseignants ouvertement gais et lesbiennes, ainsi que la présence d'affiches sensibilisant à la diversité sexuelle sont autant de facteurs interprétés par ces jeunes comme des signes d'ouverture à la diversité. À l'inverse, les blagues et les propos homophobes tenus par des pairs ou des personnes en position d'autorité, de même que l'absence d'intervention pour mettre fin à l'homophobie, amènent les jeunes à interpréter leur milieu scolaire comme fermé à un éventuel *coming out* de leur part.

À la lumière des entrevues menées auprès de jeunes LGBTQ, il semble que les enseignants et les intervenants du milieu scolaire peuvent s'impliquer à différents degrés afin de les soutenir par leurs actions et leurs paroles au quotidien. Cet appui passe par la création d'un espace sécuritaire dans un environnement scolaire qui semble hostile à la diversité sexuelle.

Notes

1 : Élèves âgés d'environ 14 à 16 ans.

2 : Élèves âgés d'environ 16 à 19 ans.

Chamberland, L. (dir.), Émond, G. Julien, D., Otis, J. et B. Ryan (2011). *L'homophobie à l'école secondaire au Québec. Portrait de la situation, impacts et pistes de solution*, Rapport de recherche, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Tin, L.-G. (2003). « Hétérosexisme », in Tin, L.-G., *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, Presses universitaires de France, p. 207-211.

Wittig, M. (2001). *La pensée straight*, Paris, Balland.

PAROLES



Gildenc, 2009. Certains droits réservés

DOSSIER

ET POUVOIRS

DOSSIER

La clé des champs

Carole Roux est psychologue. Elle travaille dans le milieu de la santé et des services sociaux depuis plus de 25 ans, auprès d'adultes affligés de lourds handicaps. Depuis trois ans, elle est conseillère à *La Clé des champs*, une nouvelle unité de vie en centre d'hébergement destinée à des résidents ayant des difficultés d'autocontrôle de l'humeur et du comportement.



Lepiat-geo, 2009. Certains droits réservés

Carole Roux

Psychologue
Conseillère à *La Clé des champs*
Centre d'hébergement et
de soins de longue durée
Centre-ville

Propos recueillis par Estelle
Carde

Revue du CREMIS

Tout a démarré avec notre constat qu'une partie de la clientèle du centre d'hébergement n'y recevait pas des soins adaptés. Ceux qui sont hébergés en raison d'une maladie neurologique n'ont pas les mêmes besoins que ceux hébergés en raison de leur vieillissement. Étant plus jeunes, ils ont besoin de mener une vie active, d'être des consommateurs, de faire des activités telles que se servir d'un ordinateur, faire la fête, sortir tard, écouter de la musique ou se mettre un short « sexy » même s'ils ne quittent pas leur fauteuil roulant. Les centres tentent de répondre à ces besoins mais y parviennent plus difficilement dans le cas de personnes souffrant de maladies neurologiques et de déficits cognitifs. Leur humeur et leurs comportements sont en effet altérés par ces troubles neurologiques, ce qui se traduit par des difficultés relationnelles. Or, l'inadaptation des services qui leur sont proposés exacerbe ces difficultés relationnelles, d'où des impatiences, des comportements irrespectueux, voire des affrontements avec les

intervenants, l'entourage et les autres résidents. Par exemple, un résident fonce dans le couloir, sur son fauteuil roulant, sans se soucier des résidents sur son passage : « j'ai le droit, je veux être le premier dans l'ascenseur, je m'en vais faire mes exercices ! ». Nous avons donc souhaité les servir de façon mieux adaptée et former le personnel à cette fin.

Nous avons alors établi un partenariat avec l'équipe du Programme en troubles graves du comportement du *Centre de réadaptation Lucie-Bruneau* de Montréal, qui nous a mis en

Proactifs

L'unité offre les services de base qui sont dispensés dans toute unité d'un centre d'hébergement : hébergement et soins infirmiers, médicaux et psychosociaux. Elle offre aussi ce qui relève de sa spécialité, c'est-à-dire l'approche de collaboration. La phrase que nous répétons souvent à nos résidents, parce qu'elle traduit le mieux notre volonté de les placer au centre de leur vie, est : « c'est toi qui décides ». Par exemple, si un résident ne se sent pas bien et fait une crise comportementale, nous le laissons en prendre le contrôle en lui disant : « c'est toi qui décides, veux-tu qu'on se parle dans ta chambre, ou bien dans la pièce de relaxation ? ». C'est une phrase merveilleuse, qui permet de laisser toujours une porte ouverte.

Concrètement, mettre en œuvre cette approche de collaboration, c'est respecter certaines façons de faire. D'abord, nous collaborons avec les résidents afin de prévenir tout heurt. Nous avons le souci constant d'éviter tout événement désagréable qui viendrait s'imprimer dans leur mémoire. Il faut éviter de mettre la personne en situation d'échec et qu'elle ne retienne seulement que « elle, cette intervenante, je ne l'aime pas ». Il faut donc improviser sans cesse, s'adapter, voire sauter un soin si nécessaire, afin d'éviter toute confrontation. Ensuite, nous sommes dans la communication positive : sourire, féliciter le résident, dire bonjour à tout le monde, nous exclamer, être enthousiastes, en rajouter, parce que nous devons agir comme des modèles pour les résidents, mais aussi compenser leurs déficits cognitifs. Ces déficits se traduisent dans des difficultés à mémoriser, à s'orienter dans le temps et dans l'espace, à comprendre le langage, à saisir le sens des intonations et des mimiques ou à s'exprimer. Bien souvent, l'ampleur de ces déficits est sous-estimée et, par conséquent, leur impact en termes de difficultés relationnelles.

contact avec le *Community Head Injury Resource Services* (CHIRS) à Toronto. Cet organisme utilise l'approche dite « de collaboration » mise au point par Feeney et al. (2001). La clientèle de cet organisme est composée de personnes souffrant de troubles du comportement survenus après un traumatisme crânien et qui vivent en appartements supervisés. Nous sommes allés les voir et avons fait un stage chez eux. Cette approche a été pour nous une source d'inspiration essentielle. Il a fallu l'adapter à nos résidents, qui ne vivent pas en appartement, mais sont hébergés. De plus, ils souffrent de maladies dégénératives évolutives diverses, avec des handicaps physiques lourds. En revanche, les deux principes au cœur de cette approche ont été conservés.

Il s'agit premièrement de mettre la personne au centre. Plus que d'autonomie, il s'agit d'autodétermination, c'est-à-dire que la personne décide de sa vie, à tous les instants de sa vie, quelles que soient ses capacités physiques ou intellectuelles. Deuxièmement, nous faisons en sorte que la personne vive une vraie vie, pas une vie d'institution, qu'elle ne se mette plus en échec et qu'elle développe ses potentiels qui, sinon, restent masqués par ses troubles du comportement. Nous avons ouvert l'unité en janvier 2008. Elle accueille 26 résidents volontaires.

« Nous faisons en sorte que la personne vive une vraie vie, pas une vie d'institution, qu'elle ne se mette plus en échec et qu'elle développe ses potentiels qui sinon restent masqués par ses troubles du comportement. »

DOSSIER

Je me souviens de l'un de nos résidents âgé d'une cinquantaine d'années. Il a eu une vie active, un métier, mais une maladie neurologique l'a rendu hémiplégique et a brisé ses plans. Il vivait en centre d'hébergement depuis une dizaine d'années et ne s'y était jamais adapté. Il frappait les intervenants, les injuriait et mangeait la nourriture des autres résidents. Son hygiène était très relâchée. Il refusait les traitements, n'avait pas d'activité et il était prêt à exploser à tout moment. Nous avons fait une évaluation de son état cognitif et constaté qu'il avait un trouble de la mémoire et que sa pensée était ralentie. Il lui fallait tellement de temps pour intégrer la question que nous lui adressions qu'il n'avait pas le temps d'y répondre avant que survienne la question suivante. Résultat, il se sentait bombardé de questions, agressé, ne comprenait plus rien et réagissait en se fâchant.

Nous avons donc fait plusieurs choses. D'abord, nous avons mis en œuvre les techniques de communication positive. Il a fallu transformer notre façon de communiquer avec lui, en utilisant des « phrases-clé », c'est-à-dire les phrases qui lui conviennent, à lui et à lui seul, de façon à ce qu'il accepte qu'on s'introduise dans son univers, pour lui faire sa toilette par exemple. Quand un intervenant entre dans sa chambre, il lui dit « bonjour, mon Capitaine ! » avec un grand sourire. Quand la personne l'entend, elle est sécurisée et collabore. D'autres phrases, au contraire, ne marchent pas et suscitent l'opposition. Il faut les éliminer au profit de phrases-clé qui fonctionnent. Ensuite, il fallait compenser son déficit cognitif avec des outils qui lui permettent de structurer sa vie au quotidien, dans le temps et dans l'espace. Par exemple, en raison de son déficit, ce

résident a du mal à reconnaître la signification d'un « bonjour » et à décoder les expressions faciales. Il faut exagérer ce « bonjour », l'amplifier, le dire plus fort, avec un grand sourire, et bien l'articuler. De plus, nous lui laissons un délai supplémentaire de réponse, en raison de son ralentissement de pensée. Avant de lui faire sa toilette, nous l'informons que nous repasserons dans cinq minutes, afin de lui laisser le temps d'intégrer l'information.



Geckostamp, 2010. Certains droits réservés (cc)

Les autres outils de compensation cognitive fréquemment utilisés sont les tableaux d'horaires. Par exemple, pour chaque journée, les activités des résidents et les noms des intervenants présents, sont inscrits sur ces tableaux. Cela permet aux résidents qui ont un problème de mémoire et d'orientation de ne plus être perdus dans le temps ; quand ils lisent la liste de leurs activités sur le tableau, ils n'ont plus l'impression de ne rien faire, de s'ennuyer et ils se sentent occupés. De plus, ils ne sont plus obligés de poser des questions aux intervenants et d'attendre leurs réponses. Cet outil fonctionne bien. Maintenant, quand nous oublions quelque chose, ce sont les résidents qui nous le font remarquer : « hé, vous avez oublié de changer mon horaire ! ». Ça a marché de façon extraordinaire avec cet homme. Lui qui était si coléreux a commencé à nous répondre. Puis les sourires sont arrivés. Puis il a commencé à socialiser avec les autres résidents. Puis il s'est remis à faire des mots mystère. Puis il a pris l'initiative de saluer les gens dans le couloir. Et maintenant, il fait des blagues ! Et l'histoire se poursuit...

Donner aux résidents cette possibilité d'autodétermination a conduit à toute une série d'adaptations. Comme ils nous réclamaient des fêtes, nous leur avons demandé ce qu'eux-mêmes souhaitaient organiser. L'un d'entre eux a proposé de créer un club social et, aujourd'hui, ils ont un espace où ils s'occupent de l'animation de l'unité (en fabriquant des décorations et des cartes d'anniversaire, entre autres). Bien souvent, ils sont mêmes plus proactifs que les employés en proposant, les premiers, de souligner les moments importants comme les anniversaires. Un jour, nous leur avons demandé s'ils avaient envie d'impliquer davantage leurs familles. « Pas forcément », nous ont-ils répondu. L'un d'entre eux a toutefois lancé l'idée d'un journal pour informer les familles de leurs activités, le « WOW ». Aujourd'hui, ils en sont au cinquième numéro.

Les résultats vont au-delà de nos attentes. La plupart ont fait des progrès majeurs, tant au niveau de leur comportement que de leur humeur. La médication administrée en cas d'agitation ou de crise a chuté de plus de 80 %. Ils

ont une vie, une vraie vie qui leur ressemble et qui remplit leur quotidien, comme nous tous.

Créativité

L'équipe est multidisciplinaire et comprend un chef d'unité de vie, une conseillère spécialisée en psychologie, une infirmière et des infirmières auxiliaires, des préposés aux bénéficiaires, un médecin traitant, un agent de relations humaines, ainsi que, à temps partiel, une travailleuse sociale, un ergothérapeute, un psychologue et un neuropsychologue.

Le défi de tous les instants est de maintenir la cohésion de l'équipe dans l'application de l'ensemble de ces outils spécialisés, de rester fidèles à notre modèle « de collaboration » pour ne pas retomber dans nos anciennes habitudes. Je me souviens d'un homme qui avait des problèmes de constipation chronique. Il fallait souvent lui donner des laxatifs, sous forme de lavements, ce qu'il vivait mal. Il était humilié d'avoir à éliminer de cette façon. À cela s'ajoutait son déficit cognitif : il avait de gros problèmes de mémoire et de notion du temps. Chaque fois qu'un intervenant lui disait que c'était le jour du lavement, il répondait « j'en veux pas, on me l'a déjà donné » car il était incapable de situer le jour de son dernier lavement.

Nous avons réfléchi à la façon de compenser son déficit cognitif pour obtenir sa collabora-

« La plupart ont fait des progrès majeurs, tant au niveau de leur comportement que de leur humeur. La médication administrée en cas d'agitation ou de crise a chuté de plus de 80 %. »

DOSSIER

« Ils sont capables de suivre leur vie au lieu d'être toujours à la recherche d'information. »

tion. Cela s'est fait sur une longue période, au cours de laquelle un système de chiffres a progressivement été mis en place. Chaque jour qu'il passe sans aller à la toilette est numéroté. Les quatre premiers jours sont verts pour signifier que ça va. Le cinquième est jaune, le sixième, orange, le septième, rouge, le huitième, un médecin est appelé et le neuvième, nous l'hospitalisons. Chaque jour, l'intervenant entre dans la chambre et lui remet le chiffre du jour. Pour lui faire accepter ce système, nous lui avons d'abord dit : « ça nous arrive de nous tromper, alors pour que tu puisses nous surveiller, que dirais-tu qu'on mette des chiffres dans ta chambre ? C'est toi qui décides ! » Les premières fois, l'intervenante faisait semblant de ne pas savoir où le résident avait caché le chiffre et le cherchait partout dans la chambre. Il lui donnait des indices et avait l'impression de lui jouer un tour.

Nous utilisons beaucoup l'humour et les personnes y répondent bien. C'est toute une mise en scène, qui demande beaucoup de préparation, de créativité et des stratégies positives, pour que les résidents soient réceptifs. Cela donne également beaucoup de plaisir. Nous essayons de multiplier les formules gagnantes. Ce système de chiffres a été mis en place chez quatre résidents, qui y sont maintenant habitués et fonctionnent par automatismes. Ils savent qu'à tel jour, ils doivent prendre telle médication, sans que l'intervenant ait besoin de le leur dire. Ils sont capables de suivre leur vie au lieu d'être toujours à la recherche d'information.

Un jour, une remplaçante qui n'était pas suffisamment habituée à notre mode de fonctionnement, a oublié de passer voir un résident pour lui donner le chiffre du cinquième jour. Quand l'infirmière est passée le lendemain pour lui donner le chiffre six, il n'a pas compris pourquoi on passait de quatre à six. Il disait « non, non, c'est pas le bon chiffre ». Toute son organisation était perturbée car, au cinquième jour, il ne prend pas les mêmes médicaments qu'au sixième. Il a fallu beaucoup de tact de la part de l'intervenante pour rattraper l'erreur de la veille.

La fenêtre

Nous travaillons à intégrer les résidents dans leur communauté. Cela signifie d'abord les intégrer au sein de l'unité. Au début, il y avait de continuelles altercations entre les uns et les autres. Chacun a sa routine, mais nous les mettons en contact, créons des occasions de rencontre et, aujourd'hui, au bout de trois ans, de véritables liens se sont créés. Ainsi, certains ont décidé, de leur propre chef, de saluer la mémoire d'une résidente qui vient de décéder. Sa camarade de chambre a écrit un poème et une chanson, qui ont été publiés dans leur journal. Ensuite, pour éviter que leur réseau social soit limité à l'unité, nous cherchons à les réintégrer dans les milieux qu'ils fréquentaient avant de venir dans notre unité, et dont ils étaient rejetés en raison de leurs troubles du comportement. Ce sont en particulier les services offerts sur les autres étages du centre d'hébergement (loisir, physiothérapie, magasinage, emploi, par exemple). C'est important car notre objectif est qu'ils repartent un jour dans une des cinq unités de vie régulières du centre d'hébergement. *La Clé des champs* est un milieu protégé, mais leur séjour ici est transitoire, ce qu'ils savent dès leur admission. Les résultats sont concluants : ils redeviennent des citoyens à part entière, qui déterminent leur vie et ont des relations plus satisfaisantes qu'avant avec leur entourage.

Comment exporter dans d'autres unités ces pratiques positives que nous avons mises au

point à *La Clé des champs*? Il n'est pas simple de mettre un résident en situation de décision par rapport à sa vie quand il a des troubles de mémoire ou de compréhension, de l'amener à faire une action tout en faisant en sorte que l'initiative vienne de lui. Cela exige des intervenants un changement de mentalité, beaucoup de créativité et des outils. Il faut aussi une grande cohésion d'équipe. C'est parce que nous disposons de ces moyens que nous sommes une unité spécialisée.

En revanche, la communication positive et les outils de compensation cognitive sont plus faciles à appliquer et à utiliser par tous. Ils sont donc plus facilement exportables. Par exemple, les horaires que les résidents consultent pour ne plus avoir à demander 50 fois la même chose leur permettent de voir qu'ils ont une vie. C'est simple à mettre en place et l'impact est énorme. C'est comme si on remplaçait un mur de ciment par une fenêtre ouverte sur toute une ville ou sur une campagne, et qui permet de prendre la clé des champs !



Glideric, 2009. Certains droits réservés

Feeney, T., Ylvisaker, M., Rosen, B. H. et P. R. N. Greene (2001). « Community Supports for Individuals with Challenging Behavior after Brain Injury: An Analysis of the New York State Behavioral Resource Project », *Journal of Head Trauma Rehabilitation*, 16, 1 : 61-75.

Liberté d'expression

DOSSIER

Pierre-Luc Lupien

Revue du CREMIS

Propos mis en forme à
partir d'une entrevue
réalisée avec :

Jean-Claude Judon

Membre
d'Action-autonomie

Johanne Galipeau

Chargée de dossier et des
communications
Action-autonomie

Ghislain Goulet

Organisateur communautaire
Action-autonomie



Nous nous installons dans une salle de réunion du collectif Action-autonomie. Je commence l'entretien en demandant la permission d'enregistrer notre conversation. J'appuie sur « record ». Johanne me demande avec un air inquiet :

- C'est enregistré ?
- Oui
- Donc, il faut faire attention à ce qu'on dit !, me répond-elle à la blague.

Cette petite boutade témoigne d'un enjeu à l'origine des différents regroupements de défense de droits en santé mentale ; un enjeu qui joue le rôle de fil conducteur pour comprendre l'histoire du collectif Action-autonomie, qui fête ses 20 ans d'existence. Cet enjeu, c'est l'information.

Les membres m'expliquent que rien n'est anodin dans l'information que l'on peut donner à un clinicien dans le cadre d'un entretien d'évaluation des troubles de santé mentale. Faire mention de votre implication dans un organisme peut signifier que vous êtes apte au travail. Du coup, vous pourriez perdre une partie de votre revenu d'aide sociale. Cesser de prendre des médicaments peut aussi vous amener à perdre votre statut de « malade » auprès de l'aide sociale ou des compagnies d'assurance. Comment prouver que vous êtes toujours malade si vous ne prenez pas de médicaments ? Même votre humeur du jour au moment de l'entretien d'évaluation peut avoir une influence sur votre vie, en amenant un changement de prescription de médicaments. L'information peut aussi menacer vos revenus et aller jusqu'à mettre en péril votre liberté, en vertu d'une loi d'exception qui autorise l'internement involontaire.

Selon Ghislain, « tu n'as pas intérêt à dire à ton psychiatre que tout va bien. Ou tu n'as pas intérêt à lui dire que ça ne va pas. Tu as intérêt à te taire. Tu ne sais pas ce qu'il va faire avec l'information. Moi, ce que je dis c'est, "vous n'avez qu'un seul droit, celui de vous taire et il est question qu'on vous le retire". » Si une personne est à l'hôpital et qu'elle dit « ça va pas pire », on risque de lui répondre « Ok, congé! », alors qu'elle n'est pas prête à retourner dans la rue et exprime simplement qu'elle va mieux que la veille. Si elle dit qu'elle ne va pas bien, on risque d'augmenter sa dose de médicaments.

Questionner l'autorité

L'information est un enjeu vital pour les personnes « utilisatrices de services en santé mentale ». Quelle information donner à son psy ? Quelle information notre psy a-t-il sur nous ? Quelle information nous manque-t-il sur nos droits et nos possibilités de recours ? Les personnes manquent d'information et elles reçoivent souvent des diagnostics cliniques sans plus d'explication. Au mieux, il leur est lancé rapidement que leurs problèmes sont d'ordre strictement biologique. Dans cette réponse, le vécu des personnes, les événements difficiles

qu'elles ont traversés et leur condition sociale ne sont reconnus que comme des éléments déclencheurs d'une prédisposition génétique. Il leur est enjoint de suivre un traitement et, plus souvent qu'autrement, il est question de pharmacothérapie. Il n'est exigé de leur part qu'un seul geste : « avaler la pilule » sans en connaître les effets secondaires.¹ Médusées face au système psychiatrique, les personnes ont rapidement eu le besoin de se retrouver entre elles pour s'entraider et exiger plus d'informations sur leur situation et sur les variables qui la déterminent.

Au Québec, ce besoin commence à s'exprimer au début des années 60, avec la dénonciation des abus de la psychiatrie de l'époque (dont certains ont toujours cours aujourd'hui, comme l'isolement, la contention et les électrochocs)² En accord avec l'esprit du temps, émerge un mouvement de contestation de la psychiatrie, dont la forme la plus radicale est sans doute l'antipsychiatrie. La parole des personnes « psychiatisées » commence à être entendue. Bien que certains « ex-psychiatisés » militent pour l'abolition pure et simple de la psychiatrie, la plupart ne demandent que des réformes du système psychiatrique. Par exemple, ils souhaitent plus d'informations sur les traitements et

« Quelle information donner à son psy ? Quelle information notre psy a-t-il sur nous ? Quelle information nous manque-t-il sur nos droits et nos possibilités de recours ? »

DOSSIER

exigent d'obtenir plus de droits, dont celui de refuser les traitements. Ils portent attention à l'impact des conditions sociales des personnes dans leur « rétablissement », dont l'insuffisance des revenus et l'accès difficile au logement, et ils revendiquent des solutions alternatives à l'hospitalisation. Au cours des années 80, de nombreuses ressources alternatives voient ainsi le jour. Inspirées par le credo « Ailleurs et autrement », elles développent des pratiques plus respectueuses des personnes.

« Action-autonomie fête [cette année] ses 20 ans. On remonte en 1991. Mais en fait, Action-autonomie existait un peu avant. Il a été fondé au milieu des années 80. C'est un groupe qui s'appelait Auto-psy Montréal. Il y avait aussi Auto-psy Québec. Il y a eu un Auto-psy en Mauricie. Il y a eu un regroupement provincial, un regroupement des Auto-psy. Auto-psy pour l'autonomie des psychiatisés. À l'origine du groupe, Action-autonomie a repris les objectifs du collectif Auto-psy », explique Ghislain. Il poursuit en racontant que le mouvement a été constitué par des personnes qui avaient fait l'expérience de la psychiatrie et qui réclamaient d'être informées sur le pourquoi et le comment de cette branche « obscure » de la médecine. L'organisme affiche alors un « préjugé favorable aux personnes » et entend se consacrer à la défense de leurs droits. Le regroupement se donne pour mis-

sion de définir sa position sur des préoccupations des personnes. À ses débuts, la principale est l'accès à l'information sur la médication. La plupart des personnes se disent excédées « de ne pas savoir ce qu'on leur donne et ce que ça fait. » Les membres de l'organisme s'entourent d'alliés dont des spécialistes de la santé mentale et même quelques psychiatres « délinquants » qui les aident à démystifier les usages et le langage psychiatriques. Leur première réalisation est d'ailleurs la production d'un guide critique des « médicaments de l'âme ». Toutefois, les objectifs de ce mouvement ne se limitent pas à donner accès à l'information. Cet accès n'est qu'un moyen parmi d'autres pour redonner du pouvoir aux personnes et leur permettre d'être mieux « armées » pour faire face au système psychiatrique. Des personnes commencent à se présenter devant leurs psychiatres avec des photocopies de fiches de renseignement sur les médicaments.



Lepiat, éco. 2008. Certains droits réservés

Les personnes conscientes de leurs droits ont moins peur de questionner l'autorité psychiatrique. Elles arrivent devant leurs cliniciens avec des questions précises sur leur médication : « Docteur, j'aimerais savoir ce que vous me donnez. Est-ce que je suis obligé de prendre ces médicaments ? Quels sont les effets secondaires ? Existe-t-il d'autres solutions ? »

Libérées

À la fin des années 80, un changement majeur survient dans le champ de la santé mentale. En 1989, suite au rapport Harnois, une politique de santé mentale est mise en place au niveau provincial. En reconnaissant la primauté des personnes, elle consolide le développement des premiers collectifs de défense de droits en santé mentale, notamment sur les plans politique et financier. La nouvelle politique accorde aux personnes et aux organismes qui les représentent une crédibilité qu'ils n'avaient jamais reçue auparavant de la part de l'État et des acteurs du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS). Le MSSS exige la création de groupes de défense de droits dans chacune des régions du Québec, qui se voient octroyer un financement à cette fin. C'est dans ce contexte qu'Action-autonomie est fondé par

une majorité d'anciens membres d'Auto-psy Montréal. En devenant Action-autonomie, le collectif est chargé de représenter toutes les personnes de l'île de Montréal. Le nouveau collectif s'inscrit en continuité avec les anciens mandats d'Auto-psy et se donne alors trois missions, soit l'aide et la formation aux personnes (notamment dans l'accompagnement individuel des personnes dans leurs démarches) ; la défense et la promotion des droits en santé mentale ; et l'« empowerment », c'est-à-dire la réappropriation des pouvoirs.

Depuis 1991, année de sa fondation, l'organisme a développé un mode de fonctionnement qui repose sur le respect des personnes aussi bien que sur les notions de collectif et de réappropriation des pouvoirs. Ce mode de fonctionnement s'exprime d'abord à travers un accueil qui met l'accent sur la personne et non sur sa « maladie ». Jean-Claude explique ce qui fait la différence de cet accueil par rapport à celui du système de soins en santé mentale : « Tu n'es pas accueilli comme une personne qui a un problème de santé mentale. Tu es accueilli comme une personne : point. On ne demandera jamais à une personne son diagnostic. »

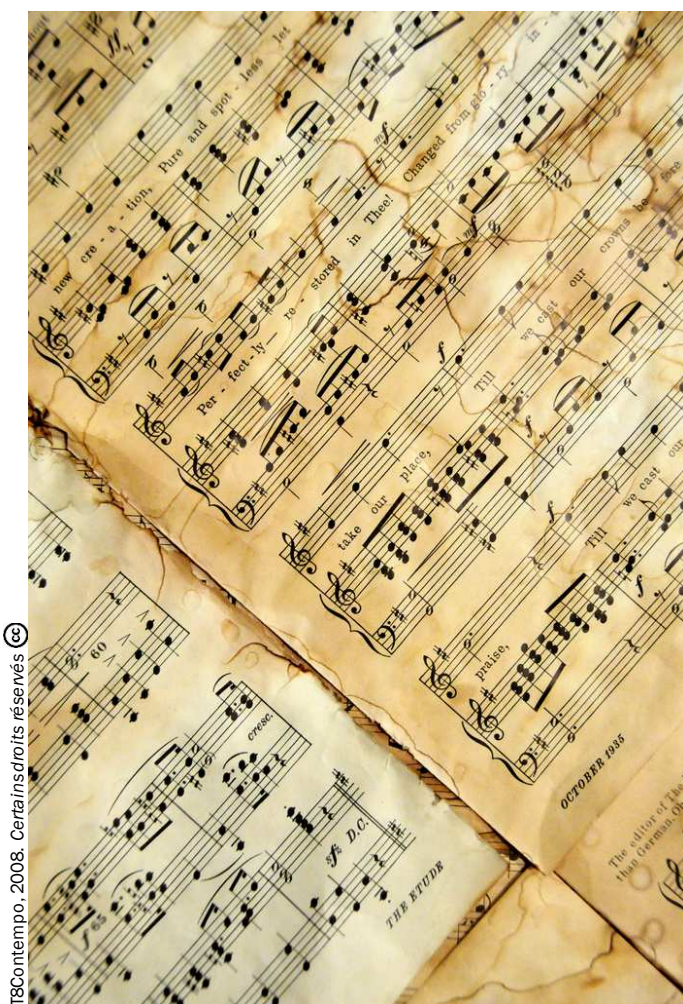
DOSSIER

« Tu n'es pas accueilli comme une personne qui a un problème de santé mentale. Tu es accueilli comme une personne : point. On ne demandera jamais à une personne son diagnostic. »

DOSSIER

comme ça à Action-autonomie. C'est tout le contraire.»

Les personnes qui arrivent à Action-autonomie se sentent libérées d'un poids. Elles peuvent enfin s'exprimer librement sur leurs expériences sans être évaluées et sans que des conséquences y soient associées. Les nouveaux membres se distingueraient d'ailleurs des plus anciens par leur volubilité : « Les nouveaux membres n'arrêtent pas de parler. Ils sont stupéfaits de rencontrer des gens qui ont vécu la même chose qu'eux. Les anciens se contentent de les écouter sagement et de confirmer leurs dires. »



T8Contempo, 2008. Certains droits réservés (cc)

Bien que le collectif s'adresse avant tout aux « personnes qui ont fait une utilisation volontaire ou non des services en santé mentale », le fonctionnement du groupe n'est pas différent de celui de tout groupe cherchant à favoriser la participation démocratique et la réappropriation des pouvoirs sur les plans individuel et collectif. Ce mode consiste « à collectiviser le processus de prise de décisions », c'est-à-dire à répartir les pouvoirs et faire en sorte qu'il ne soit pas possible qu'une instance l'emporte sur l'autre. Cela signifie qu'autant dans la prise de décision que dans la représentation, un effort est consenti pour

qu'il y ait toujours des membres avec le personnel employé de l'équipe de travail. Conscient de la condition sociale des personnes, souvent confinées dans la pauvreté, le collectif s'assure aussi que certaines dépenses relatives à la

participation aux réunions et aux activités soient dédommagées, notamment en assumant les frais de transport et de repas. Il en va de même lors des représentations dans les différentes instances communautaires ou institutionnelles.

Le cheminement qui a mené à l'adoption de ce mode de fonctionnement n'a pas été facile. Sur cette route, des « crises » ont permis la réflexion et le développement de solutions, comme l'élaboration de programmes de formation adressés aux nouveaux admis. C'est dans le même esprit que le conseil d'administration et l'équipe travaillent ensemble pour éviter la trop grande concentration des pouvoirs. En cas de conflit, les membres mettent l'accent sur l'importance de prendre du temps pour discuter et se consulter.

Hors murs

Au cours des 20 dernières années, les membres d'Action-autonomie constatent de nombreux reculs sur les plans socioéconomique et juridique. Ils constatent d'abord un appauvrissement des personnes ayant recours aux services du collectif : « Dans les années 90, les personnes vivaient aussi pauvrement mais elles résidaient pour la plupart dans des 3 ½ et pouvaient manger au moins deux fois par jour. Aujourd'hui, elles vivent majoritairement dans de petits 1 ½ et ne se nourrissent qu'une fois

par jour. » Cet appauvrissement aurait plusieurs sources. D'abord, l'aide sociale n'a pas été indexée au coût de la vie depuis de nombreuses années, alors que les loyers n'ont cessé d'augmenter, notamment depuis la crise du logement de 2001. La situation socioéconomique des personnes qui rejettent le système psychiatrique dans sa forme actuelle ou qui en ont tout simplement une « peur bleue » se serait aussi aggravée. En refusant d'aller chercher un formulaire du psychiatre, elles se privent des barèmes accordés aux personnes considérées comme ayant des contraintes sévères à l'emploi.

Les vétérans de l'organisme remarquent aussi que les personnes se retrouvent plus isolées socialement que par le passé. L'entourage les fuit souvent et refuse de leur venir en aide. Son seuil de tolérance se serait abaissé avec le temps. Les membres observent aussi de nombreux problèmes dans l'accès aux services de santé mentale. Ils remarquent que, trop souvent, les hôpitaux vont tout simplement renvoyer chez elle une personne qui vient chercher de l'aide. Selon Jean-Claude, pour être pris en charge par le système, il faut avoir réalisé une tentative de suicide et même, dans cette situation, il est possible d'être mis en doute ! Paradoxalement, les membres remarquent que pour les personnes qui ont été admises dans le système psychiatrique, les mécanismes de contrôle se sont accrus. Il y a plus de requêtes de garde en établissement, plus d'ordonnances de traitement et d'hébergement, plus de suivis dans la communauté. À la psychiatrie asilaire d'autrefois se substituerait une psychiatrie hors des murs, tout aussi soucieuse de surveillance et de contrôle.

Questions

En fin d'entrevue, Johanne rappelle qu'un certain nombre de préoccupations et de questions restent négligées par les autres acteurs du système de soins en santé mentale. Le collectif est d'ailleurs à l'origine de plusieurs projets de recherche. À titre d'exemple, le collectif a réalisé, entre autres avec Marcelo Otero³, une recherche au Palais de Justice de Montréal qui a constaté que 85 % des personnes internées

« À la psychiatrie asilaire d'autrefois se substituerait une psychiatrie hors des murs, tout aussi soucieuse de surveillance et de contrôle. »

contre leur gré en psychiatrie ont fait l'objet d'une détention illégale. Des faits alarmants sur l'application de la Loi P-38 sur la garde en établissement ont ainsi été dévoilés. Après l'analyse des requêtes de garde provisoire en établissement, il a été établi que dans 75 % des cas, les personnes internées ne répondaient visiblement pas aux critères de dangerosité.⁴ Sans les démarches d'Action-autonomie, l'application de cette loi d'exception n'aurait fait l'objet d'aucun contrôle.

Concernant d'autres dossiers tout aussi épineux, Action-autonomie n'a toujours pas obtenu de réponses à ses questions. Le collectif se sent particulièrement concerné par l'utilisation du pistolet Taser. Selon les rapports du *Service de police de la Ville de Montréal*, 78 % des personnes atteintes ont eu recours à des services en santé mentale. Pour ce qui est des pratiques de contention et d'isolement, il n'existe aucune statistique. En 2000, le Ministère avait pourtant mentionné qu'il voulait diminuer, voire éliminer la contention dans le système de santé. En 2011, il lui a été demandé de rendre des comptes sur ces objectifs, mais aucun chiffre n'était disponible pour mesurer leur atteinte. Sur la question du recours aux électrochocs, le collectif demande depuis près de cinq ans au ministre de la santé et des services sociaux des informations sur cette pratique : combien de traitements ont-ils été administrés ? À qui ? Combien de décès ou de complications majeures leur sont-ils attribuables ? Pour l'instant, aucune réponse n'a été donnée par le Ministère. Encore une fois, il n'existe pas de statistiques sur cette pratique controversée. Autant de questions sans réponse qui démontrent bien que l'histoire d'Action-autonomie s'écrit toujours et que l'information reste centrale dans sa mission de défense des personnes.

Notes

1 : S'inspirant de son expérience, Jean-Claude Judon rappelle dans un article intitulé « Le goût de l'oubli » que ce geste n'est pas forcément volontaire. Il raconte l'histoire de quelqu'un qui se fait mettre de force un comprimé dans la bouche. Ce personnage raconte alors que sur le moment, il n'avait pas « réalisé l'importance du geste ».

2 : Voir Pagé, J.-C. (1961). *Les fous crient au secours*, Montréal, Éditions du Jour.

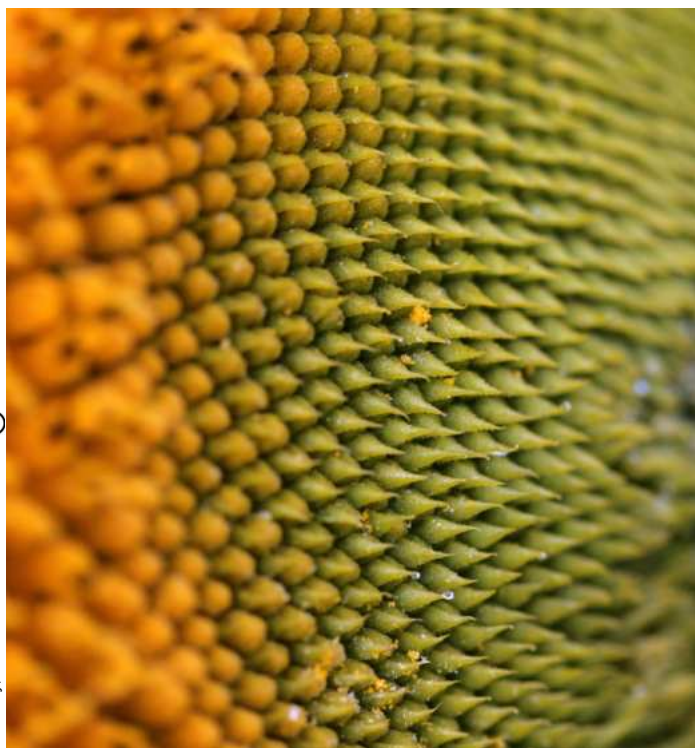
3 : Action Autonomie, Kirouac, L., Dorvil, H. et M. Otero (2007). *Protection ou coercition ? Point de vue des personnes interpellées par la loi P-38*, Montréal, Service aux collectivités, UQAM.

4 : Otero, M. (2010). « Le fou social et le fou mental : amalgames théoriques. Synthèses empiriques et rencontres institutionnelles », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 29 septembre 2010, (<http://sociologies.revues.org/index/3268.html>)

Autogestion et résistances

DOSSIER

Dans un hangar de tôle, en bordure de Canoas, près de Porto Alegre, plusieurs personnes trient papiers, cartons, verre et plastiques selon les filières de recyclage. Ces déchets sont apportés par la municipalité ou par des habitants de la communauté avoisinante qui savent qu'ils « valent de l'or » pour ce groupe d'une douzaine de membres, car ceux-ci tirent leurs revenus de la vente des matériaux triés. Constitué en association, ce groupe fait partie de l'économie solidaire brésilienne car l'ensemble de ses



.Melody, 2007. Certains droits réservés©

membres décide de la gestion de la production et de la répartition des surplus.¹ La vice-présidente de ce groupe a été rencontrée dans le cadre d'un terrain de doctorat portant sur la représentation des travailleurs dans le cas de l'économie solidaire au Brésil. Visiblement fière de ce qu'ils accomplissent pour « prendre soin de l'environnement », elle souligne que son travail « n'est pas dégoûtant, [qu']au contraire, c'est un travail propre, utile pour la communauté, pour empêcher de jeter n'importe quoi dans la rivière et de la polluer alors qu'il y a beau-

coup d'habitants qui vivent de la pêche ». Le Brésil, huitième puissance économique mondiale par son PIB, est encore une société très

Carole Yerochewski

Candidate au Ph.D. en
sociologie
Université de Montréal

Rattachée au Centre de
Recherche Interuniversitaire
sur la
Mondialisation et le Travail
(CRIMT)

inégalitaire et les activités d'autoproduction – qui ne sont pas comptabilisées dans le PIB – restent répandues, même dans le sud du pays, pourtant fortement industrialisé. La vice-présidente a ainsi le sentiment que son travail est utile à plusieurs titres pour cette communauté locale « très carencée ». Créatrice d'emplois et écologique, cette association incite la municipalité à satisfaire des besoins sociaux en réclamant, par exemple, une crèche qui permettrait à d'autres femmes de venir travailler dans ce hangar. Elle souhaiterait que ce lieu soit mieux équipé, avec un tapis roulant pour le tri et au moins un ordinateur, pour accéder à des cours sur Internet, étudier et, ainsi, avoir non seulement un travail mais une « vie digne ».

Focus à présent sur Diadema, dans la ceinture industrielle en bordure de São Paulo, là où les ouvriers métallos ont commencé, sous la houlette de Lula, à défier la dictature dès la fin des années 70. Dans une petite baraque équipée pour faire office de bureau, le président d'une coopérative de tri et recyclage parle de la façon dont sa coopérative et d'autres groupes de tri tentent localement d'organiser la filière, avec l'appui du syndicat des métallos de la région. Après la démocratisation, la crise a rattrapé dans les années 90 la plus grande concentration industrielle du Brésil, faisant exploser le taux de chômage et augmenter le travail informel. Pour y faire face, des syndicalistes, d'autres réseaux de la société civile et des élus locaux ont fait appel, comme dans les autres régions du Brésil, aux formes alternatives de revenu et de travail, soit en reprenant des entreprises en faillite, soit en suscitant la création de coopératives dans de nouvelles niches d'activités.

La coopérative visitée à Diadema dans le cadre de ce travail de terrain reçoit un appui important pour développer ses activités. Les membres suivent par exemple des cours d'autogestion et d'*empowerment*. Ils sont conseillés par la structure de coordination et de représentation des coopératives, créée à l'initiative du syndicat des métallos. Cependant, malgré cet accompagnement, le président ne semble guère tirer de satisfaction de son travail. Lui-même ancien métallo, comme 90% des mem-

bres de cette coopérative, et, en outre, ancien syndicaliste qui a « fait les grèves », il souligne la difficulté de « conscientiser » les travailleurs à l'autogestion : « Les membres ne voudraient que travailler et recevoir leur salaire ; travailler et recevoir ; travailler et recevoir. Ils viennent des entreprises alentour, ils ont une mentalité de subordonné. Mais il faut aussi participer. Seulement six savent vraiment ce qu'est une coopérative, ce que sont leurs droits et leurs obligations ». Il fait aussi remarquer qu'il est difficile de convaincre la population locale de ne pas jeter ses déchets n'importe comment et de participer à la collecte sélective que sa coopérative effectue grâce à un camion financé par le syndicat des métallos.

Engagements

La tradition anarcho-syndicaliste et les utopies militantes des années 70 en Europe et en Amérique Latine définissent habituellement l'autogestion comme un outil d'autonomisation et d'émancipation. Pourtant, si elle empêche l'appropriation à des fins privées de la force de travail, les exemples rapportés ci-haut suggèrent que la propriété collective des moyens de production ne favorise pas automatiquement le développement personnel et collectif promis. Ces histoires recueillies au Brésil en 2008 mettent ainsi en perspective deux façons radicalement différentes de s'engager (ou pas) dans l'autogestion.

Il est vrai que les trajectoires des travailleurs de ces deux groupes autogérés sont différentes. Les anciens métallos de la coopérative de Diadema, qui bénéficiaient d'un statut enviable

comme travailleurs « formels » avec congés payés, 13^{ème} mois, accès au crédit bancaire avant la faillite de leur entreprise ou ses restructurations, vivent d'abord comme un déclassement le fait de ne plus avoir ce statut, même s'ils ont toujours un travail grâce à la reprise de l'entreprise et sa transformation en coopérative. En revanche, les membres de l'association autogérée de Canoas, qui n'ont jamais eu un tel statut (même lorsqu'ils ont parfois occupé des emplois formels, c'est-à-dire pour lesquels l'employeur les déclarait) vivent comme une reconnaissance de leur utilité sociale le fait de voir soutenus leur travail et leur organisation collective.



Berthul, 2010. Certains droits réservés (cc)

DOSSIER

Selon le sens commun, c'est le sentiment de déclassement qui empêcherait de se réinvestir et de remettre en cause des attitudes héritées d'exécutants dans le cadre d'une division taylorienne du travail. Cette interprétation courante renvoie l'engagement dans l'action collective à des caractéristiques individuelles. Elle alimente les discours de syndicalistes brésiliens qui défendent que la priorité est de changer les mentalités et d'éduquer les travailleurs pour développer l'économie solidaire. Elle paraît cependant hâtive à la lumière d'autres éclairages apportés par des travaux de chercheurs brésiliens sur ces coopératives.

Dans une de ses études, Rosenfield (2007) se penche sur le comportement des travailleurs-coopérateurs dans une « entreprise récupérée », c'est-à-dire une entreprise en faillite récupérée par les travailleurs.² Elle constate qu'une partie non négligeable des coopérateurs s'est engagée dans ce projet autogestionnaire. Il s'agit de syndicalistes ou de travailleurs plutôt qualifiés qui étaient déjà impliqués dans leur

activité professionnelle et qui voient dans l'autogestion la possibilité d'atténuer la concurrence entre les membres de la coopérative, alors que celle-ci poursuit toujours l'objectif d'être compétitive selon les critères du marché capitaliste. Cependant, du fait de cette logique, les divisions traditionnelles entre travail manuel et travail intellectuel, entre conception et exécution n'ont pas été modifiées, mais reproduites. Rosenfield constate que les coopérateurs les moins qualifiés, qui sont restés dans l'entreprise après la faillite faute d'autres options, ont adopté une position de retrait à l'égard du projet autogestionnaire et ne se sentent pas « propriétaires » de leur travail. Leur attitude possède nombre de traits communs avec celle des membres de la coopérative observée à Diadema. Ils prennent peu part à l'autogestion. Leur façon d'exécuter le travail n'a pas changé et ils ne trouvent aucun avenir dans cette division du travail qui répond à des objectifs de compétitivité. Ils restent dans la coopérative parce qu'ils espèrent ainsi retrouver ce qu'ils ont perdu en termes de droits collectifs et sociaux et se maintiennent dans un rapport de subordination à l'égard des coopérateurs qui occupent des postes qualifiés ou d'administration.

D'autres travaux de chercheurs brésiliens, notamment ceux de Lima (2008), pointent ce

« Les coopérateurs les moins qualifiés, qui sont restés dans l'entreprise après la faillite faute d'autres options, ont adopté une position de "retrait" à l'égard du projet autogestionnaire et ne se sentent pas "propriétaires" de leur travail. »

DOSSIER

« Plutôt qu'un manque de compétence ou de formation, on peut voir dans leur attitude une façon de résister à un projet auquel ils n'ont pas contribué. »

décalage entre les discours idéologiques sur l'économie solidaire et le fait que ce ne soit souvent qu'une poignée de militants qui participent à l'autogestion, prennent la parole lors des assemblées générales de coopérateurs et fassent des propositions. L'analyse de Rosenfield permet pour sa part de mettre en relation la construction des identités sociales et professionnelles, au sens de Dubar (2010), avec la question des engagements dans des actions collectives.

Résister

Les groupes en retrait décrits par Rosenfield partagent plusieurs traits en commun avec ceux décrits par Dubar (2010) dans un ouvrage sur la socialisation. Dans les deux cas, il s'agit de travailleurs qui n'arrivent pas à se projeter dans l'avenir, bien qu'ils ne risquent plus d'être mis à la porte du jour au lendemain, comme c'est le cas des travailleurs-coopérateurs brésiliens. Les deux groupes en retrait ont un rapport instrumental au travail ou au projet autogestionnaire. Ils ne veulent pas changer mais continuer de bien exécuter ce qu'ils doivent faire pour gagner leur salaire et ne voient pas la pertinence de se former. Ils sont également fortement dépendants de leurs supérieurs hiérarchiques qui, parallèlement, leur attribuent des identités d'incompétents et critiquent leur incapacité à changer leur attitude au travail (Dubar, 2010). Les coopérateurs occupant des postes à responsabilités considèrent qu'il faut « conscientiser » ou « éduquer » ces travailleurs, qui ne comprennent pas la nécessité de participer à la coopérative en plus d'y travailler (Rosenfield, 2007). Ainsi, dans les deux cas, l'ancienne identité sociale d'exécutant de ces travailleurs en retrait n'est plus reconnue et « aucune autre identité [relationnelle] n'apparaît accessible », si bien que leur « transaction biographique » est bloquée (Dubar, 2010).³ Ceci peut expliquer leur impossibilité à se projeter dans l'avenir, du moins dans celui dessiné par le projet autogestionnaire. Ils n'y trouvent pas une place souhaitable qui puisse s'articuler à leur trajectoire passée ou qui leur donne la possibilité d'assumer une rupture biographique tout en maintenant une identité acceptable pour eux. Une telle interprétation est confortée

par l'approche de Melucci (1989) concernant la construction des identités collectives. Celles-ci sont produites par les participants à l'action collective qui se reconnaissent comme une partie de cette collectivité à condition d'y retrouver « leur cohérence et leur continuité en tant qu'acteurs » (p. 32).⁴

Faute de pouvoir se construire une identité à travers le projet collectif, la seule stratégie individuelle qui reste accessible pour manifester ou affirmer son autonomie consiste dès lors à « résister » (Rosenfield, 2007; Dubar, 2010). Ils sont ce que Castel appelle des « individus par défaut », dans la mesure où leur individualisation est forcée et qu'ils n'ont pas d'autres alternatives. Cette interprétation change le regard sur les coopérateurs en position de retrait : plutôt qu'un manque de compétence ou de formation, on peut voir dans leur attitude une façon de résister à un projet auquel ils n'ont pas contribué. Comme le souligne Rosenfield (2007 : 122), « résister à un processus collectif prédéterminé peut être la dernière chance de s'autonomiser ».

Dignité

Cette analyse renvoie à un questionnaire sur la façon dont sont élaborés ces projets d'autogestion, le plus souvent dans un huis clos militant. Les promoteurs de telles initiatives (syndicalistes et universitaires) interagissent peu avec certaines franges de travailleurs ou le font dans des conditions qui ne laissent guère de place à ces derniers pour exprimer leurs besoins et aspirations, ou leur vision du bien commun.

L'exemple de l'association de tri de Canoas témoigne pourtant de la capacité de personnes qui occupent des emplois peu qualifiés ou à bas salaires à se forger une identité professionnelle et à s'engager dans un projet autogestionnaire. Toutefois, à la différence de la coopérative de Diadema ou de celle étudiée par Rosen-

field, la conscientisation ne porte pas sur un modèle idéologique d'autogestion, mais sur l'importance du recyclage pour la protection de l'environnement. Le groupe a été formé « à reconnaître les matériaux », comme le précise sa vice-présidente ; son travail contribue à mobiliser la communauté locale autour de la nécessité de la collecte sélective dans le cadre d'un projet d'avenir sur le territoire, et non sur le mode de l'opposition avec les habitants (comme le vit le président de la coopérative de Diadema lorsqu'il dit qu'il est difficile de convaincre la population avoisinante de participer à la collecte sélective). Cela confère une « identité » à ce groupe de Canoas, comme le souligne sa vice-présidente. Elle semble avoir compris l'intérêt de recourir à ce que Cefaï (2001 : 76) appelle « une grammaire de la vie publique », en mettant de l'avant le rôle écologique du groupe dans ses rapports avec la municipalité, une valeur à présent reconnue dans la société brésilienne.⁵

L'exemple de Canoas montre aussi la diversité des formes de soutien que peuvent apporter les acteurs de la société civile organisée, notamment les syndicats, à des initiatives d'économie solidaire. À Porto Alegre et dans le Rio Grande do Sul par exemple, ils soutiennent la mobilisation des chômeurs, des travailleurs informels ou des pauvres autour d'objectifs que

cette population a contribué à élaborer et qui modifient la conception de ce que signifie être compétitif. Ces objectifs sont des relations de travail non hiérarchisées, une gestion collective, des choix de filière d'activité préservant l'environnement et satisfaisant les besoins sociaux, l'égalité des genres et des ethnies, le développement soutenable des territoires et le commerce équitable.

C'est à partir de tels objectifs, dans lesquels ils se reconnaissent, que ces travailleurs construisent un rapport au travail différent et peuvent s'écarter des attitudes d'exécutants. Loin de la sophistication des discours idéologiques, l'autogestion apparaît ainsi pour l'association solidaire de Canoas comme un moyen de parvenir à concrétiser un projet de vie digne. Une telle projection paraît en revanche impossible pour les coopérateurs de Diadema ou ceux de l'entreprise récupérée étudiée par Rosenfield. En effet, dans les deux cas, l'autogestion est au service de la poursuite d'un objectif de compétitivité qui reste fondé sur les critères du marché et qui est à la source même de leur exclusion.⁶

Ces objectifs correspondent enfin à une autre conception de la transformation sociale que celle ayant prévalu avec le développement du rapport salarial dit fordiste, où il s'agissait es-



JmVicente, 2008. Certains droits réservés

sentielle d'obtenir un meilleur partage des gains de productivité, quitte à laisser au patron l'entière décision sur l'organisation du travail. Ce n'est finalement que dans le dernier quart du 20^{ème} siècle que la question du rapport au travail a commencé à devenir un enjeu des relations professionnelles.⁷ Les syndicats des pays industrialisés continuent cependant d'y attacher une importance relative quand il s'agit des travailleurs du bas de l'échelle. En outre, cet enjeu a été relativisé avec la crise économique et son cortège de petits boulots et de travailleurs pauvres qui rendent plus difficile la construction de ripostes collectives.

Cette étude de cas dans l'économie solidaire au Brésil questionne aussi les attitudes des dirigeants syndicaux lorsqu'ils attribuent la difficulté à mobiliser les travailleurs à un manque de conscientisation ou à des situations individuelles, au lieu d'y voir l'expression d'un décalage entre ce qui est mis de l'avant par les représentants et ce que souhaiteraient les représentés ou les travailleurs qui ne sont pas organisés. On masque ainsi l'enjeu que constitue l'exercice d'une démocratie au sein des mouvements de travailleurs; une démocratie non seulement représentative, mais aussi participative, qui rende possible l'engagement dans des actions collectives transformatrices.

Ce travail de recherche n'est pas le premier à souligner en quoi les pratiques démocratiques sont un facteur d'engagement (voir, entre autres, Lévesque et al., 2005). Il suggère que la construction d'identités professionnelles est un enjeu démocratique à relever, à moins d'accepter que toute une frange de travailleurs, ceux au bas de l'échelle, n'aient d'autres choix que de suivre ou de résister à des projets conçus par d'autres et qui ne leur attribuent guère une place valorisante.

Notes

1 : Le groupe participe aux structures locales du *Forum brésilien de l'économie solidaire* (FBES). Le FBES a été créé en 2003 par le *Groupe de travail sur l'économie solidaire* qui a commencé à se structurer lors du premier Forum social mondial, qui s'est tenu en 2001 à Porto Alegre. Le FBES réunit l'ensemble des organisations (réseaux d'Églises, mouvements sociaux et organismes communautaires, syndicats, universitaires) qui ont soutenu à partir des années 80 et surtout des années 90 le développement de

formes alternatives de travail et de revenu (*geração de trabalho e renda*) pour lutter contre l'exclusion et les inégalités, et aussi pour permettre aux travailleurs informels, qui ne bénéficient pas de droits sociaux ni de représentation collective, d'accéder à la citoyenneté et à la reconnaissance en tant qu'acteurs collectifs.

2 : Cela se fait le plus souvent à l'initiative des syndicats de la *Centrale Unique des Travailleurs* (CUT), principale centrale syndicale brésilienne.

3 : Pour Dubar, la socialisation professionnelle, comme toute socialisation secondaire, est l'objet d'une double transaction, relationnelle et biographique. En l'occurrence, le fait que la transaction relationnelle (qui renvoie à l'identité pour autrui) ne puisse s'opérer bloquerait la possibilité d'une transaction biographique (l'identité pour soi) ou d'une rupture assumée avec son parcours antérieur.

4 : Pour Melucci, comme pour Dubar, l'engagement dans l'action collective résulte d'une double transaction identitaire, car sa définition de l'identité collective inclut, comme le souligne Cefaï (2007 : 502) « une dialectique de l'identification et de la reconnaissance, par un soi et par un autre ».

5 : Pour construire des revendications sociales, il faut tenir compte de la façon dont le bien commun est perçu. Au Brésil, à présent, la protection de l'environnement fait partie des valeurs communes, ce qui ne veut pas dire qu'on s'en donne pour autant partout les moyens.

6 : Rosenfield fait ici référence à Méda, D. (1999). *O Trabalho : um valor em vias de extinção*, Lisboa, Fim de Século.

7 : Les réticences syndicales viennent aussi du fait que les « cercles de qualité » ont été proposés (à partir des années 80) par les directions d'entreprises, non seulement pour améliorer la production, mais aussi pour contourner les syndicats qui ne voyaient alors dans l'implication des travailleurs dans leur travail qu'une autre forme d'aliénation. Les révoltes des ouvriers spécialisés dès les années 60-70, en France notamment, ont pourtant montré à quel point les exécutants étaient lassés par le travail répétitif.

Cefaï, D. (2001). « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes », in Cefaï, D. et D. Trom (eds.) (2001). *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Cefaï, D. (2007). *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte - MAUSS.

Dubar, C. (2010)[1991]. *La socialisation*, Paris, Armand Colin.

Lima, J.C. (2008). « Reestruturação industrial, desemprego e autogestão : as cooperativas do Vale do Sinos », *Sociologias*, Porto Alegre, 10, 21 : 1-27.

Lévesque, C., Murray, G. et S. Le Queux (2005). « Union disaffection and social identity. Democracy as a source of union revitalization », *Work and occupations*, 32, 4 : 400-422.

Melucci, A. (1989). *Nomads of the present*, Philadelphia, Temple University Press.

Rosenfield, C.L. (2007). « A autogestão e a nova questão social : repensando a relação individuo-sociedade », *Ligações perigosas. Trabalho Flexível e Trabalho Associado*, J.C. Lima (org.), São Paulo, Annablume.

Sous un nouveau jour

PRATIQUES

La population auprès de laquelle j'interviens dans le cadre de mon travail dans l'Équipe itinérance du CSSS Jeanne-Mance a des limitations intellectuelles ou une déficience intellectuelle diagnostiquée. La plupart ont une contrainte sévère à l'emploi et connaissent des difficultés à lire, écrire, compter, cuisiner et se déplacer seules dans des lieux inconnus. Lorsqu'elles sont à la rue, elles cumulent souvent des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de prostitution et/ou de jeu pathologique. Les personnes avec des limitations intellectuelles ne sont pas évaluées « déficientes intellectuelles » par un psychologue. Elles n'ont donc pas accès aux *Centres de réadaptation en déficience intellectuelle* (CRDI) et aux équipes *Déficience intellectuelle - troubles envahissants du développement* (DI-TED), dont les services sont adaptés, intensifs et favorisent une plus grande stabilité. Pour être diagnostiqué déficient intellectuel, il faut, d'après l'*Association américaine du retard mental*, avoir moins de 70 de quotient intellectuel (QI), un retard dans deux des sept sphères de développement et que ces



Ulrich, 2006. Certains droits réservés (C)

problèmes surviennent avant l'âge de 18 ans. Ce dernier critère peut être assoupli si l'on voit dans le dossier de la personne qu'elle a été scolarisée dans des classes spécialisées. En revanche, dans le cas d'un accident entraînant un traumatisme crânien et une perte de certaines facultés intellectuelles, on ne parle pas de déficience intellectuelle, mais de limitations intellectuelles. Être identifié comme une personne ayant une déficience intellectuelle permet une prise en charge par le réseau public, mais encore faut-il que les personnes acceptent de reconnaître cette identification. Beaucoup d'entre elles se font traiter de « soucoupes » et de « mongoles » dans les refuges. Certaines préfèrent l'étiquette « toxicomane » qui est moins stigmatisante,

Sylvain Picard¹

Psychoéducateur
Équipe Itinérance
CSSS Jeanne-Mance

Praticien-chercheur
Équipe déficience
intellectuelle, troubles
envahissants du
développement et
intersectorialité
CRDI Gabriel-Major

Propos recueillis par
Baptiste Godrie

Revue du CREMIS

mais qui leur est plus dommageable car elle les coupe des services spécialisés.

Au quotidien, je fais les suivis de 71 personnes dont certaines reçoivent des services depuis 20 ans au CSSS Jeanne-Mance. Ce sont majoritairement des hommes âgés d'une quarantaine d'années. Le quart des personnes auprès desquelles j'interviens dort dans des refuges pour personnes à la rue ou chez des amis, et la



Ilco, 2008. Certains droits réservés (cc)

moitié connaît une situation précaire et vit dans des petites chambres louées au mois. Elles sont proches du milieu de l'itinérance, dont elles fréquentent les ressources (soupe populaire, centre de jour, comptoir vestimentaire). Le reste des personnes vit dans une situation stable, souvent en dehors du centre-ville. Elles viennent me voir ou m'appellent à l'occasion pour régler un problème, par exemple, concernant leurs impôts. Je les oriente alors vers les services DI-TED de leur territoire ou auprès d'un CRDI. Quelques personnes viennent me voir ponctuellement et disparaissent jusqu'à la prochaine rencontre sans que je sache où elles vivent.

Milieux de vie

Parmi les cas dont j'assure le suivi, il y a celui de Philippe¹, qui vit dans une résidence « chambres et pension ». Il a des problèmes de santé mentale et d'hygiène. La nuit, il réveille la responsable pour lui parler. Il est agressif verbalement, notamment envers un autre résident qui ferait trop de bruit. La responsable de cette résidence de huit chambreurs n'en peut plus et me demande de le reloger. Ce sont d'anciens résidents de refuges pour personnes à la rue, qui apprécient l'environnement familial de cette ressource. Cette résidence se situe en dehors du territoire du centre-ville, ce qui permet aux personnes de quitter le milieu de l'itinérance et de prendre de la distance vis-à-vis de leurs amis qui peuvent consommer, se prostituer et

les entraîner dans certains problèmes. C'est un bel environnement, mais qui ne convient pas à Philippe qui a du mal à s'adapter à la vie collective.

Philippe est dans la quarantaine et m'a été référé il y a dix mois en raison de la mention d'une scolarité en classes spécialisées dans son dossier, ce qui laissait suggérer la présence de limitations intellectuelles. Dans un premier temps, afin de mieux le connaître, je l'ai rencontré avec les intervenants qui gravitent autour de lui : le curateur public et un intervenant communautaire en santé mentale qui le connaît depuis dix ans. Nous avons parlé de ses besoins et nous nous sommes partagés les rôles. Assumant tout ce qui concerne le logement et le travail, je l'ai accompagné dans différentes ressources d'hébergement et il a choisi la résidence chambres et pension dans laquelle il réside actuellement. Peu après, je l'ai inscrit dans un programme d'emploi, ce qui lui permet d'ajouter 200 \$ à son chèque d'aide sociale.

Je suis allé à deux reprises dans cette résidence pour jouer le rôle de médiateur. Parfois, il y a tellement de tension dans l'air que les deux parties ne réussissent pas à communiquer. Il faut faire circuler l'information afin qu'elles s'entendent sur un mode de fonctionnement. Habituellement, quand les gens se sentent écoutés et compris, la situation se ré-

sorbe. Mais dès lors que les conflits deviennent récurrents, comme c'est le cas actuellement, le risque est de « brûler » les ressources. Présentement, j'essaie d'éviter que Philippe ne parte en catastrophe comme il l'a déjà fait dans le passé et de favoriser un départ en bons termes. Il est venu hier sans rendez-vous, en état de crise. Je l'ai écouté et lui ai permis de ventiler le surplus de ses émotions. Nous avons planifié une rencontre avec son intervenant en santé mentale, qui est une personne significative pour lui, afin de discuter de sa situation résidentielle.

L'intervention à deux permet également de ne pas s'isoler avec la personne et de l'aider à bâtir un réseau. Il est important de savoir que l'on n'est pas seul à gérer des cas aussi complexes. Si je suis dans une impasse, il y a de fortes chances que d'autres intervenants se trouvent dans la même situation avec la personne. Échanger nous aide à voir les problèmes sous un autre angle.

La situation de Philippe se détériore et il va devoir changer de milieu de vie. Le problème est qu'il a déjà essayé un certain nombre de ressources jusqu'à présent et que ses tentatives se sont toutes soldées par un échec. Il ramenait des ordures lorsqu'il vivait seul en appartement, ce qui a causé des problèmes d'insectes. Il a également connu les refuges pour personnes à la rue avant d'aller en résidence chambres et pension. Au fil du temps, les ressources s'épuisent. Malgré tout, Philippe est apte à consentir aux décisions qui le concernent. Ses besoins sont au centre de nos préoccupations et nous devons l'aider à comprendre ce qui allait bien et mal dans les différents milieux de vie qu'il a connus. C'est en responsa-

bilisant la personne par rapport à ses choix et en l'aidant à déterminer son projet de vie parmi les alternatives dont elle dispose qu'elle pourra prendre la meilleure décision. Cependant, si l'on accède trop précipitamment à ses demandes de services (en l'occurrence, qu'on la relogé dès qu'un problème se présente), on peut en venir à multiplier les échecs et à ce qu'elle perde tout espoir de changement durable. Si elle quitte la ressource, il faut que ce soit dans les meilleurs termes possibles et que la prochaine étape de son parcours ne soit pas un nouvel échec.

Briser l'isolement

Parmi les cinq CSSS avec une équipe itinérante au Québec, le CSSS Jeanne-Mance est le seul à disposer d'un poste dédié aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle. Généralement, ce sont des personnes qui ont vécu dans des familles qui avaient elles-mêmes de grandes difficultés (toxicomanie, santé mentale, déficience intellectuelle). Par la suite, elles ont été placées dans des centres jeunesse et scolarisées dans des écoles spécialisées dans les troubles d'apprentissage et de comportement. Leur scolarité dépasse rarement la quatrième année. Le développement de leur pensée formelle demeure inachevé, ce

« C'est en responsabilisant la personne par rapport à ses choix et en l'aidant à déterminer son projet de vie parmi les alternatives dont elle dispose qu'elle pourra prendre la meilleure décision. »

PRATIQUES

qui rend plus difficile le rapport aux hypothèses et aux déductions. Le fait qu'elles aient de la difficulté au niveau du jugement, des habilités sociales et de la communication les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation. Récemment, l'une d'entre elles a demandé à une personne de l'accompagner afin de retirer 60 \$ au guichet puis d'aller lui acheter un paquet de cigarettes. Le gars n'est jamais revenu. Dans l'ensemble, les personnes avec une déficience intellectuelle sont un peu naïves en présumant de l'honnêteté des gens. Elles sont souvent impulsives, ce qui, ajouté à leurs difficultés à envisager les conséquences de leurs actes, peut les mener plus facilement à être judiciarisées.

Beaucoup de femmes ayant une déficience intellectuelle ont rencontré des hommes qui ont abusé d'elles, ce qui peut rendre plus difficile l'établissement d'un lien de confiance avec moi. Je peux conseiller des intervenantes de mon équipe et m'ajouter à elles, au besoin, lorsqu'un lien de confiance est établi. Elles sont plus susceptibles de tolérer la violence que les autres femmes à la rue. En raison des limitations intellectuelles qu'elles connaissent, elles s'associent parfois à des hommes plus âgés qui peuvent les aider et prendre soin d'elles. Il n'est pas rare de voir des femmes de 40 ans sortir avec des hommes qui pourraient être leur père. Certains hommes avec une déficience intellectuelle s'entourent également de femmes plus âgées qui peuvent

s'occuper d'eux afin, par exemple, de régler les factures, préparer les repas et faire la lessive.

Les familles sont peu présentes dans l'intervention. Dans le cas de personnes âgées, les parents sont parfois décédés. Dans d'autres cas, elles sont orphelines ou encore, les familles sont épuisées et ont coupé les ponts. Souvent, les personnes avec une déficience intellectuelle n'ont personne à qui s'adresser en cas d'urgence. Côté activités, en raison des contraintes sévères à l'emploi, les seuls emplois qu'elles peuvent occuper relèvent de programmes d'*Emploi-Québec*. Ce sont des emplois de vingt heures par semaine au maximum, principalement adressés aux plus stables d'entre elles, qui leur donnent un rôle social valorisant et un supplément de revenu. Souvent, je vais discuter avec elles de ce qu'elles ont fait dans le passé et de leurs passions. J'ai une liste de ressources que je peux contacter selon leurs intérêts et leurs motivations. Une personne prépare la cuisine dans une ressource communautaire, tandis qu'une femme, qui a un certificat en toilettage pour les animaux, fait du bénévolat pour la Société canadienne de protection des animaux. Ces activi-



Lepiaf, geo, 2008. Certains droits réservés©

tés contribuent à briser l'isolement qu'elles ressentent parfois en se retrouvant seules dans un petit logement.

La brèche

Le suivi des dossiers comprend l'accompagnement à certains rendez-vous (bureaux de l'aide sociale, Palais de justice, hôpitaux, location d'appartement), les demandes de services dans un programme DI-TED ou dans les CRDI pour les personnes diagnostiquées ou encore, des démarches d'obtention de tutelle au curateur public pour celles qui se font exploiter financièrement à répétition. La présence d'un intervenant les motive et les rassure pour effectuer leurs démarches, notamment parce qu'elles savent qu'elles seront moins sujettes à la stigmatisation. Je les aide à mieux se faire entendre et à exprimer leurs besoins. Le fait que je sois là permet également d'établir un lien de confiance avec les ressources qui font alors souvent preuve d'une plus grande ouverture. Les intervenants peuvent me joindre en cas de problème et savent qu'ils ne sont pas seuls face à ces personnes. Par exemple, les propriétaires et concierges peuvent m'adresser leurs revendications et sont rassurés qu'un représentant du réseau de la santé et des services so-

ciaux soit présent lors de la signature du bail. Je les encourage parfois à « essayer » un mois avec la personne et à voir ce qu'il en est. Dans ces moments, je me mets du côté du propriétaire et je m'assure que les locataires comprennent bien les règles en place, ce qui permet par la suite que ces dernières soient mieux respectées. Le fait d'avoir une stagiaire en psychoéducation en formation m'aide beaucoup car elle contribue aux suivis et aux activités. À travers notre présence, le réseau de la santé et des services sociaux crée une brèche pour ces personnes dans les ressources communautaires et privées.

En plus de la gestion des suivis, des situations d'urgence se présentent. Par exemple, un homme avec un trouble de personnalité limite et de probables limitations intellectuelles est récemment arrivé d'une région éloignée. On ne sait pas ce qui l'a poussé à prendre un bus pour Montréal, mais quand il est arrivé au terminus Berri-UQAM, il s'est mis à crier à tue tête. C'est la ressource *Premier arrêt* qui nous a appelés et l'équipe de l'*Urgence Psycho-sociale Justice* (UPS-J) est intervenue et l'a emmené à l'hôpital. Il a été redirigé vers un refuge pour personnes à la rue qui l'a ensuite envoyé dans une autre ressource. Le réseau communautaire est en train de s'épuiser car il crie et est harcelant vis-à-vis des autres résidents qui se rebellent contre lui. Après une semaine à Montréal, il a demandé qu'on le rapatrie vers sa région d'origine.

PRATIQUES

« À travers notre présence, le réseau de la santé et des services sociaux crée une brèche pour ces personnes dans les ressources communautaires et privées. »

PRATIQUES

« Dans cette activité, elles ne sont pas vues comme des toxicomanes, des travailleurs du sexe ou des déficients intellectuels, mais comme des personnes qui cuisinent ensemble pour le plaisir. »

On en sait peu sur lui, à part quelques bribes d'information de la part de ressources dans lesquelles il est passé et de l'équipe UPS-J. Sa famille est dépassée par les événements et n'arrive pas à l'aider. Une rencontre est prévue afin d'en savoir le plus possible sur lui et de lui demander son consentement pour faire venir son dossier de sa région. La connaissance des dossiers nous permet de mieux intervenir. Si la personne a une médication, il faut que le psychiatre consulte le dossier pour appuyer son jugement. De plus, les personnes ne disent pas toujours la vérité ou ne la connaissent parfois pas, ce qui nous cause de la difficulté pour assembler les pièces du casse-tête de leurs trajectoires. Les dossiers nous permettent de mieux comprendre la dynamique de la personne. Si l'on en juge par son comportement dans l'espace public, c'est une personne qui va recevoir des contraventions qu'elle ne pourra pas payer et qui pourrait aller en prison. Pourtant, elle est en crise et a seulement besoin d'aide.

De telles situations arrivent à plusieurs reprises pendant l'année. Ce sont des personnes qui ont épuisé les ressources de leur région et sont envoyées à Montréal. En les déplaçant, on ne fait que déplacer le problème. Elles arrivent dépourvues de leur réseau social et sans argent. Elles peuvent développer un problème de santé mentale ou devenir toxicomanes car les drogues sont davantage accessibles à Montréal qu'en région. Si elles deviennent « accros » à ces drogues, elles peuvent commettre des vols ou se prostituer pour payer leur consommation. Les personnes sont prises dans une spirale qui peut aggraver leurs conditions de vie.

Dès lors que la personne a formulé la demande de repartir, comme c'est le cas avec cet homme, il faut agir au plus vite. Habituellement, dans les refuges, les gens quittent tôt le matin et rentrent en fin de journée. Pour cet homme, nous nous sommes arrangés pour qu'il puisse y demeurer durant la journée afin de limiter les dangers auxquels il peut s'exposer à la rue. La ressource *Premier Arrêt* le prendra en charge à la station d'autobus et remettra directement le billet au chauffeur. Nous ne pouvons pas agir en amont et nous ne faisons, dans bien des cas, qu'éteindre des incendies. Grâce à ce type d'intervention intensive et rapide, tout le monde contribue à ce que la personne ne s'installe pas durablement dans l'itinérance et puisse retourner dans sa région. Avec le temps, nous développons notre propre bottin de ressources selon les besoins des personnes. Ces liens permettent de repousser les limites que nous rencontrons lorsqu'il s'agit d'accompagner la personne dans un système complexe. Aucune journée ne se ressemble. Avec le temps, j'ai appris à gérer l'impuissance que je peux parfois ressentir dans certaines situations.

Cuisiner

Depuis quatre ans, j'organise des groupes de co-développement une fois tous les quinze jours. Chaque séance a un thème différent, que ce soit la résolution de conflits, la gestion des émotions ou le budget. Ensemble, les personnes présentes se donnent des conseils pour éviter certains problèmes et développer de nouvelles compétences. C'est un lieu privilégié de parole et d'entraide qui permet de briser l'isolement. Je participe également à un cours

de cuisine collective issu de l'initiative d'une personne auprès de laquelle j'interviens. Elle voulait organiser une activité collective dans son quartier et a trouvé une ressource de cuisine qui pourrait l'aider dans son projet. Une dizaine de personnes s'y rencontrent deux fois par mois, ce qui leur permet de développer un réseau social, d'acquérir des habiletés de cuisine et d'acheter leurs repas à moindre coût. Dans cette activité, elles ne sont pas vues comme des toxicomanes, des travailleurs du sexe ou des déficients intellectuels, mais comme des personnes qui cuisinent ensemble pour le plaisir. Il y a des confidences qui se font et nous apprenons à nous découvrir sous un autre jour. Si quelqu'un a besoin de me rencontrer seul à seul, je peux m'isoler avec lui dans un local à l'écart de la cuisine. Il y a trois ans, lorsque la cuisine collective a commencé, les personnes du groupe venaient me rejoindre au CLSC pour que nous y allions ensemble. Aujourd'hui, elles s'y rendent seules.

C'est seulement lorsque le lien de confiance est établi avec les personnes qu'elles nous livrent des confidences et formulent des demandes de service. Lors de nos rencontres, je tente de les aider à faire les choix les plus éclairés par rapport aux possibilités qu'elles ont. J'essaie de leur donner d'autres moyens que ceux qu'elles ont eus par le passé et qui ne marchaient pas. Lorsqu'elles doivent prendre une décision importante, je leur demande de faire un bilan des points positifs et négatifs de la situation en utilisant, au besoin, des tableaux et des images, ce qui facilite leur prise de décision. J'établis avec elles leur emploi du temps et des ententes, par exemple, pour qu'elles prennent leur douche tous les jours ou qu'en cas de conflit, elles parlent tout d'abord avec les résidents puis, si nécessaire, avec les responsables de la ressource. Le but est de développer leur autonomie et leurs habiletés sociales pour que, avec le temps, elles aient de moins en moins besoin de support.

Notes

1 : Depuis sa maîtrise en éducation et le début de sa carrière d'intervenant, Sylvain Picard travaille dans le domaine de déficience intellectuelle ; d'abord, dans une résidence communautaire et, par la suite, auprès d'enfants et d'adolescents ainsi que de familles avec des enfants qui ont une déficience intellectuelle. Il a travaillé deux ans comme conseiller clinique chargé de superviser le travail des éducateurs. Depuis 2002, il est intervenant dans l'Équipe itinérance du CSSS Jeanne-Mance et enseigne au cégep en éducation spécialisée. Il travaille une journée par semaine pour l'équipe DI-TED comme praticien-chercheur et a participé récemment à la publication d'un article : Mercier, C. et S. Picard (2011). « Intellectual disability and homelessness », *Journal of Intellectual Disability Research*, 55, 4: 441-449.

2 : Nom fictif



Rock Portrait Photography, 2008. Certains droits réservés

Le monde des AA

PRATIQUES

Dans le champ des dépendances, la philosophie des Alcooliques anonymes (AA), fondée sur les douze étapes¹, constitue une avenue privilégiée dans l'accompagnement des personnes aux prises avec des dépendances diverses. Depuis le premier regroupement des AA en 1935, le nombre de membres a augmenté de manière exponentielle pour atteindre des sommets en Amérique du Nord et à travers le monde.²

Amnon Jacob Suissa

*Professeur
École de travail social
Université du Québec à
Montréal*

Membre du CREMIS



BrunoRepubic, 2009. Certains droits réservés (cc)

Cette tendance à la hausse se confirme également avec l'application des douze étapes aux nouvelles dépendances telles que les jeux de hasard et d'argent. Dernièrement, de nouveaux groupes anonymes ont été mis sur pied, dont : les Déficients attentionnels anonymes (DAA),

les doubles diagnostics tels que toxicomanie et trouble mental ou psychiatrique (DRA, *Dual recovery anonymous*), les artistes ayant des difficultés avec diverses dépendances (ARTS, *Artists recovering in the twelve steps*), les pharmacomanes (IPA, *International pharmacists anonymous*), les internautes anonymes et, enfin, les Vulgaires Anonymes (VA, *Vulgarity anonymous*), à savoir des personnes vivant des difficultés liées à des comportements considérés comme trop vulgaires.

Les AA représentent le plus grand mouvement abstinent du 20^{ème} siècle en Amérique du Nord. Ce mouvement présente plusieurs attraits pour les personnes dépendantes, par exemple, la rupture de l'isolement social, la gratuité, l'écoute active, la déculpabilisation, la solidarité et l'appartenance, la grande décentralisation des réunions et l'anonymat. En échange de témoignages visant à partager leur expérience liée à l'alcoolisme, les membres des AA reçoivent du support de la part du groupe. Ce support peut pallier jusqu'à un certain point les effets néfastes de l'étiquetage social et public de l'alcoolisme. L'anonymat permet, à son tour, de répondre à la souffrance vécue sur une base privée et de permettre aux membres de développer des rapports sociaux personnels et intimes.

Alors qu'une majorité des citoyens et des membres des AA croient que l'approche prônée par l'organisation est une forme de traitement, force est de constater que les AA constituent essentiellement un espace de soutien et d'entraide. Ce paradoxe s'explique par le fait que les AA insistent dans leurs règlements sur le fait de ne pas recourir à un thérapeute professionnel pour mener leur démarche de réhabilitation. Fondée sur la devise qu'il faut avoir vécu la même souffrance pour la partager réellement, l'organisation promeut l'idée qu'il faut sortir des diagnostics basés sur des fondements théoriques en encourageant les membres à se fier à eux-mêmes et au groupe, plutôt qu'à un thérapeute professionnel.

Cette conception contredit les pratiques cliniques sur le terrain et les études scientifiques qui démontrent qu'un suivi thérapeutique per-

sonnalisé est nécessaire pour répondre aux besoins propres de chacun (Suissa, 2007). En d'autres termes, si les membres des AA partagent des souffrances communes face à l'alcool ou à d'autres dépendances, les motifs psychosociaux qui les ont poussés à développer le cycle de la dépendance sont à comprendre dans des dynamiques personnelles, familiales et sociales qui leur sont propres. Dans cette logique, nos suivis cliniques et les recherches scientifiques démontrent que les membres référés avec un suivi plus intense (*intensive referral intervention*) et accompagnés de manière personnalisée par des volontaires des AA étaient plus impliqués dans les douze étapes que ceux qui avaient bénéficié d'un suivi standard.

L'approche des AA fait de l'alcoolisme une maladie. Pourtant, la dépendance est un processus complexe qui se construit dans le temps avec des acteurs et des intérêts précis. L'exemple de l'industrie privée des jeux ou de Loto-Québec, qui contribuent à produire des joueurs dépendants en faisant la promotion des jeux, illustre bien ce processus. L'idéologie des AA représente une force sociale considérable dans le discours qui associe alcoolisme à maladie. Si le mouvement des AA a traversé l'épreuve du temps durant toutes ces décennies, force est de reconnaître qu'en contexte d'hyperindividualisme et de performance à tout prix, il répond à un besoin central, celui de combler le vide de liens sociaux. Mais la question demeure : dans quelle mesure un comportement psychosocial de dépendance constitue-t-il une maladie ?

Notes

1 : Ces étapes comprennent, entre autres, la reconnaissance de l'impuissance de la personne à l'égard de l'alcool et la nécessité de réparer les torts commis envers d'autres personnes. Même si les AA n'exigent pas la foi de la part de leurs membres, croire qu'une « Puissance supérieure » peut « rendre la raison » constitue un aspect central des douze étapes (Suissa, 2009 : 31-33).

2 : Suissa, A. (2009). *Le monde des AA*, Montréal, Presses de l'Université du Québec; Suissa, A. (2007). *Pourquoi l'alcoolisme n'est pas une maladie*, Montréal, Fidès.

« La dépendance est un processus complexe qui se construit dans le temps avec des acteurs et des intérêts précis. »

Art invisible

ÉVÉNEMENTS

Paul Émique

Homme enquête

Dominic Gagnon

Homme rayon



Leocub, 2007. Certains droits réservés (cc)

Le temps rétrécit sans cesse. Le passé était à peine hier que demain n'existe pratiquement plus. C'est l'instant qui domine. Internet est sans doute l'illustration la plus convaincante de cette compression du temps et de l'espace qui donne à voir, en un instant, l'expression des inquiétudes les plus profondes dans lesquelles se superposent d'innombrables vérités, illusions et détournements. C'est au cœur même de ce magma virtuel, mais combien réel, que Dominic Gagnon a réalisé le film *DATA* (2010). Ce film ne cherche pas à démêler l'écheveau du monde ; il montre, tel quel et en temps réel, la fabrication du temps présent dans lequel l'art s'approprie entièrement le monde du travail comme lieu d'expérimentation.

Qui est Dominic Gagnon, fondateur du collectif invisible *Au travail/At Work* ? On le présente comme cinéaste, inventeur, musicien et performeur.¹ Présent sur la scène locale et internationale, il considère le cinéma comme une technique capable de mesurer l'immensurable. Entre autres projets, au début des années 2000, il réalise *ISO 2002*, qui raconte le déclin de l'économie mondiale et *The Making of a Cobra*, qui traite du problème de la violence et de la crise identitaire chez les jeunes garçons. En 2007, il porte son regard sur l'itinérance, la vie à la rue et la marginalité avec *Haute Vitesse*, dans lequel il cède la parole à un citoyen itinérant qui décrit le monde, en passant par le mysticisme, la science et la technique, la mondialisation, la consommation et la justice. En 2008, lors de l'annonce imminente de la crise économique mondiale, il filme sans relâche, directement sur Internet, des individus solitaires ou membres de groupuscules extrémistes, anarchistes et utopistes qui, sur des sites web éphémères, particulièrement aux États-Unis, annoncent littéralement la destruction de l'homme dans le versant le plus apocalyptique que l'on puisse imaginer.² Il s'agit de *R.I.P. in Pieces America*.

Arrive *DATA* en 2010, une incursion documentariste directe dans le collectif *Au travail/At work*. Ce collectif compte plusieurs centaines de membres à travers le monde. Art illégal, diversion, sabotage et détournement sont les formes d'expression que privilégient les « *At-workers* » à notre époque de crise générale.

Qu'arrive-t-il lorsque les produits ne valent plus rien ? Que se passe-t-il dans l'entrepôt ? En utilisant, détournant ou en pliant à leurs propres fins les moyens culturels et technologiques de leurs employeurs, les « *At-workers* » refusent certaines conditions de travail aliénantes.

*Chorégraphies*³

Les valeurs partagées dans le collectif sont immatérielles. Homme avec masque. Hommes coursant avec des chariots électriques. Homme faisant des figures avec un chariot élévateur. Toute personne ayant eu un emploi un jour a rêvé de faire autre chose. Juste envie de vivre au lieu d'être soumis aux conditions dégradantes du travail. Un ballet de chariots électriques dans un entrepôt. Homme effectuant, suspendu à la flèche d'un bélier mécanique, des vrilles au dessus du sol dans le vide. Des pompiers, des enseignantes, un homme avec un masque en papier d'aluminium. Est-ce que l'art est critique ? Est-ce que l'art résiste à l'économie ? Homme se lançant dans des amas de carton. Être résistant, ce n'est pas suffisant. Transformer les lieux de travail en laboratoire. Un homme qui avait pour tâche de transporter des œuvres d'art d'un musée à l'autre s'arrêtait sur son trajet pour sortir les œuvres et les photographier dans des endroits inédits pour ensuite les réemballer et poursuivre sa course sans en glisser mot à personne. Personne ne pouvait se douter de ce qu'il faisait. Savons-nous ce que nous faisons durant notre temps de travail ? Un autre homme récupérait les scènes ratées de films pornos pour en faire des films non érotiques. Détournements, revirements et contournements. Prises et appropriations de l'espace de travail.

Hommes qui sautent et enjambent des bureaux comme s'il s'agissait du 110 mètres haies aux olympiques. Il suffit de bouger une lettre dans un mot ou de modifier un mot dans la parole pour que tout bascule. Nous craignons au plus profond de soi ce risque. Et si nous l'osions, imaginer comment la surface de jeu pourrait être différente. Un ingénieur du son mettait à la disposition d'employés de tours à bureaux son matériel pour que des travailleurs et des tra-

*« Est-ce que l'art
est critique ? »*

*Est-ce que l'art résiste
à l'économie ? »*

vailleuses viennent se purger émotionnellement : « Je suis une femme de 51 ans, secrétaire juridique, je suis frustrée lorsque le patron me demande de mettre du papier dans la photocopieuse alors qu'il est capable de le faire lui-même. » Un traducteur travaillant pour une revue d'art traduisait des mots par leur contraire. Au lieu d'écrire blanc, il écrivait noir. Au lieu d'écrire beau, il écrivait laid. Au lieu d'écrire grand, il écrivait petit. À la publication du texte, personne n'a rien relevé. À cinq heures du matin, les éboueurs dans la rue exécutent de magnifiques « balais » très bien chorégraphiés.

DATA, art invisible. Le Collectif *At Work* s'érige contre la soumission du salarié. L'idée est d'introduire des gestes qui dévalorisent le monde de l'art pour les intégrer dans le monde du travail dans le but de révéler les possibilités créatives. Immergés dans divers secteurs de l'économie, les membres de ce collectif dessinent les figures possibles d'une nouvelle forme d'engagement social et artistique. La victoire du néo-capitalisme devient totale et c'est précisément pour cette raison que résister à son emprise sur nos vies devient de plus en plus éloquent. Manifeste, documentaire, pamphlet, appel à la désobéissance ou fable, DATA attaque les institutions mais ne souhaite pas leur abolition, discute de liberté et non de libération, propose l'autonomie mais sans séparation. Il s'agit d'un collectif qui ne se rencontre jamais, d'un groupe qui œuvre dans l'anonymat et qui jouit malgré tout d'une grande visibilité.

Si vous aimez le cinéma qui se situe hors des sentiers battus, si vous portez attention au monde du travail et aux capacités inventives et créatives d'hommes et de femmes, si vous êtes curieux et curieuses jaunes, rouges, blanches ou translucides, DATA est un documentaire pour vous.

Notes

1 : Source : <http://zlatanov.tripod.com/>. <http://www.rvcq.com/archive/popup.f/bio/2/2490.html>

2 : "I was watching videos on Internet and I noticed that some were flagged because of their content. As they were disappearing from the free access sites, I began to save and edit them." (D.G.) Source : <http://www.cinemadureel.org/article3617.html>

3 : Ce court essai/erreur est écrit dans le respect de la chronologie du film en plus de s'harmoniser au rythme du montage et de la musique, des textes vus et des mots dits.

Les soirées du CREMIS

Projection de **DATA**

un documentaire de Dominic Gagnon



MANIFESTE, DOCUMENTAIRE, PAMPHLET, APPEL À LA DÉSOBÉISSANCE OU FABLE SUR LES FORMES D'EXPRESSION PRIVILÉGIÉES PAR LE COLLECTIF AU-TRAVAIL / AT-WORK : L'ART ILLÉGAL, LA DIVERSION, LE SABOTAGE ET LE DÉTOURNEMENT.

SUIVIE D'UN DÉBAT SUR LES MANIÈRES DE REPENSER LE TRAVAIL, EN PRÉSENCE DU RÉALISATEUR.

31 mai 2011, 19h à 21h

CREMIS, 1250, rue Sanguinet, Montréal, salle 451

www.cremis.ca

ÉVÉNEMENTS

L'éloignement du système de soins

Entre mise à l'écart et
recherche d'autonomie

Antoine Rode
Chercheur postdoctoral
CREMIS

Mercredi le 11 mai 2011
12h à 13h30
CLSC des Faubourgs
Salle 451
www.cremis.ca